



## SOMMAIRE

	Pages
Point 15 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique .....	1

**Président : M. Leopoldo BENITES**  
(Equateur).

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le plaisir d'inviter M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter à l'Assemblée le rapport de l'AIEA pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1972 au 30 juin 1973<sup>1</sup>.

2. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : Trois sujets ont dominé le travail de l'AIEA au cours de l'année écoulée : l'assistance à nos Etats Membres en voie de développement, l'application des garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et le nombre croissant de programmes destinés à traiter des effets de l'énergie atomique sur l'environnement.

3. La tâche principale de l'Agence, conformément à son statut, est de faire profiter le monde entier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en tenant compte des besoins particuliers des pays en voie de développement.

4. Pour la plus grande partie du monde, le rôle futur de l'énergie nucléaire a une signification toute particulière étant donné ce que l'on a appelé la crise de l'énergie. Dans certaines régions, l'approvisionnement en énergie est très vulnérable étant donné qu'il dépend de combustible importé.

5. Les problèmes qui se posent s'agissant d'assurer le ravitaillement en combustibles de type classique — le charbon, le pétrole et le gaz naturel — font préférer la seule option pour laquelle on soit suffisamment avancé sur le plan technique à l'heure actuelle, c'est-à-dire l'énergie nucléaire. Comme le fait ressortir notre rapport annuel, l'AIEA estime que les prévisions concernant la croissance de l'énergie nucléaire ont été raisonnablement exactes depuis 1968; autrement dit, à la fin de cette décennie, 300 000 à 350 000 mégawatts — soit environ 14% de la capacité électrique installée dans le monde — seront d'origine nucléaire. Nous avons été heureux de constater le "décollage" d'un certain nombre de pays en voie de développement dans le domaine nucléaire.

6. L'AIEA a récemment terminé une étude détaillée des besoins en énergie de 14 pays en voie de développement jusqu'en 1990. Je suis sûr que les autorités nationales de l'énergie, les institutions de financement et l'industrie trouveront cette étude utile pour leur planification future. L'AIEA mettra à jour et élargira cette étude au fur et à mesure que de nouveaux renseignements deviendront disponibles. En réalisant cette étude, l'Agence a dû mettre au point des méthodes; des procédures et des outils fondamentaux, et, plus particulièrement, de nouveaux programmes d'ordinateurs qui puissent aider nos Etats Membres à mettre au point leurs projets en matière de programmes d'énergie électrique. C'est là un genre de travail qui fera désormais partie des activités de l'AIEA.

7. A présent, la plupart des Etats non dotés d'armes nucléaires mais qui ont des programmes d'énergie nucléaire s'inquiètent du ravitaillement futur en uranium enrichi. Le mois dernier, à la Conférence générale de l'Agence, j'ai fait appel aux Etats fournisseurs pour que, par l'intermédiaire de l'AIEA, ils libèrent des quantités suffisantes d'uranium enrichi afin que celui-ci soit transféré aux pays en voie de développement dans des conditions moins difficiles qu'à présent. Le Mexique a été le premier pays à demander à l'AIEA d'agir comme intermédiaire pour obtenir du combustible nucléaire pour un réacteur électronucléaire. D'autres pourraient suivre la même procédure et l'AIEA doit donc être prête à répondre à ces demandes éventuelles.

8. A part l'énergie nucléaire, il est d'autres domaines où les techniques nucléaires pourraient considérablement contribuer au bien-être économique et social. Au cours des 10 dernières années, le taux de

<sup>1</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1<sup>er</sup> juillet 1972-30 juin 1973*, Vienne, août 1973, et rectificatif : communiqués aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/9125 et Corr.1).

croissance de la production agricole dans 42 pays en voie de développement a été inférieur à celui de la population. J'ai été convaincu par une récente étude d'experts portant sur le programme de la Division mixte FAO/AIEA de l'énergie atomique dans l'alimentation et l'agriculture et par la pénurie alimentaire croissante, que l'AIEA devrait consacrer de plus grandes ressources à l'aide aux pays en voie de développement qui cherchent à améliorer leur situation alimentaire.

9. La valeur du programme d'assistance technique de l'AIEA est prouvée également par la mesure dans laquelle ce programme a ouvert la voie à un flot accru d'aide multinationale et bilatérale. Nous avons été très encouragés en constatant le nombre croissant de projets du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] que demandent les gouvernements dans le domaine de l'énergie nucléaire, ainsi que par les contributions considérables apportées en retour par ces mêmes gouvernements. Notre programme d'assistance technique a été complété de façon croissante par l'aide offerte à l'AIEA par les pays individuellement.

10. Toutefois, bien que le montant total disponible pour l'assistance technique ait augmenté, sa valeur réelle a été érodée par l'inflation et les fluctuations du cours des devises. L'objectif des contributions est resté à 3 millions de dollars depuis 1972 et restera fixé à ce montant pour 1974. Dans ces circonstances, on a demandé aux Etats Membres de s'engager à fournir des contributions volontaires égales ou supérieures à la contrepartie de leurs quotes-parts. Nous pensons maintenant pouvoir atteindre 102% de l'objectif de 1974 ce qui, je crois, sera un record pour les Nations Unies. Cependant, à cause de la situation monétaire, il sera nécessaire d'obtenir une augmentation substantielle de l'objectif pour 1975 pour couvrir le terrain perdu au cours des dernières années.

11. Permettez-moi maintenant de me tourner vers le domaine suivant du travail de l'Agence, les garanties et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

12. Un pas vers l'application complète du Traité a été franchi en avril de cette année lors de la signature de l'Accord entre l'AIEA et les Etats non dotés d'armes nucléaires membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM] — la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas — et l'EURATOM même. C'est l'accord le plus important sur les garanties que nous ayons encore conclu. Cependant, le calendrier pour la ratification du Traité et les accords de garanties avec l'Agence par tous les pays de l'EURATOM n'est pas encore précis.

13. Les pourparlers préliminaires sur les garanties du Traité sur la non-prolifération ont continué avec d'autres pays et des progrès ont été faits en ce qui

concerne les offres faites par les Etats-Unis et le Royaume-Uni tendant à soumettre certains de leurs réacteurs à utilisation pacifique aux garanties de l'Agence. L'acceptation par certains Etats dotés d'armes nucléaires, des garanties de l'Agence pour leur programme civil est un signe de confiance et de bonne volonté, et prouve, dans une certaine mesure, l'acceptabilité générale du travail de garanties de l'Agence.

14. Cependant, je suis personnellement très préoccupé en ce qui concerne le pourcentage d'application du Traité. Soixante-dix-huit Etats non dotés d'armes nucléaires ont ratifié le Traité; 45 accords de garanties ont été conclus; plusieurs d'entre eux n'ont pas encore été ratifiés; dans d'autres cas, la négociation est en retard et parfois même, considérablement en retard. Je fais appel aux délégations des pays parties au Traité pour qu'ils attirent l'attention de leurs gouvernements sur l'obligation, prévue à l'article III du Traité, de conclure des accords de garanties avec l'Agence. De plus, plusieurs pays clefs n'ont pas encore ratifié le Traité ou s'en sont dissociés.

15. Mes observations ne doivent pas être interprétées dans un sens négatif, mais nous devons voir la situation avec réalisme. Il est évident que la poursuite des essais d'armes nucléaires dans différents milieux n'est pas considérée comme un encouragement par les Etats n'ayant pas d'armes nucléaires et auxquels on demande d'adhérer au Traité. Une interdiction complète des essais et une adhésion stricte de tous les Etats au Traité contribueraient à dissiper ces inquiétudes, à renforcer les concepts du Traité et du statut de l'Agence et constitueraient un pas positif vers l'utilisation exclusive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

16. Un autre pas positif serait un accord tendant à mettre fin à la production de matières fissiles — plutonium et uranium enrichi — à des fins d'armement. Cette idée a été appuyée à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Les services de l'Agence pourraient être employés pour mettre des matières qui ne seraient plus utilisées à des fins militaires à la disposition des autres Etats pour leurs programmes pacifiques. De cette façon, l'Agence remplirait un des rôles statutaires qui avait été prévu par ses fondateurs.

17. On a enregistré certains faits positifs, en dehors, il est vrai du cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le plus important peut-être a été l'attitude plus réaliste de nombre d'Etats qui se trouvent au seuil de l'armement nucléaire et qui ont compris qu'ils n'agiraient pas au mieux de leurs intérêts en acquérant des armes nucléaires. Le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), qui sera examiné dans le cadre du point 36 de notre ordre du jour, a reçu un nouvel élan grâce à la signature, par la France et la République populaire de Chine, du Protocole additionnel II.

18. Comme vous le savez, l'avenir du Traité sur la non-prolifération sera influencé par les progrès qui seront réalisés dans le domaine du contrôle des armes nucléaires et le désarmement. De plus, je suis personnellement profondément convaincu que la prévention de toute guerre est la condition indispensable du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les précautions considérables que nous prenons pour éviter des émissions radioactives par des installations nucléaires, seraient réduites à néant si ces installations devenaient l'objet de la guerre. La condition *sine qua non* de l'utilisation à grande échelle de l'énergie nucléaire est le maintien de la paix.

19. En 1975, la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération passera en revue le fonctionnement du Traité "en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation" [résolution 2373 (XXII), annexe, article VIII, par. 3]. Je crois que l'Agence, en ce qui la concerne, peut se rendre à la Conférence confiante quant à ce qu'elle a accompli dans le domaine des garanties du Traité. Grâce à la bonne volonté des Etats Membres qui ont été prêts à créer ou à adapter des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires nous avons pu ajuster le système de l'Agence pour satisfaire les besoins du Traité. La fonction de garanties est devenue plus importante et plus significative grâce au Traité. Il est concevable que les activités de garanties de l'Agence seront considérées comme un véritable effort d'avant-garde pour l'élaboration de futurs systèmes de vérification et de contrôle dans le domaine de la limitation des armements ou d'accords sur le désarmement.

20. Dans le passé, l'Assemblée générale s'est intéressée à l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques. L'Agence a tenu une troisième réunion internationale sur ce sujet en novembre 1972, et a l'intention d'en organiser une autre en 1974. Nous continuons d'étudier les aspects scientifiques, techniques et de garanties de cette technologie, ainsi que les moyens de fournir des services dans ce domaine aux Etats Membres intéressés. L'Agence a adopté des directives de contrôle international approprié par l'AIEA d'explosions nucléaires à des fins pacifiques.

21. Ceci me conduit à un autre grand domaine d'activité de l'Agence : la protection de l'environnement.

22. Les propres programmes de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire ont été élargis cette année grâce à des contributions volontaires et à certaines modifications des priorités. En tant qu'organe international impartial, l'Agence peut aider les Etats membres en élaborant des normes, des codes d'application pratique et des règlements qui peuvent être utilisés par les autorités nationales d'énergie atomique. L'Agence peut également aider les autorités qui délivrent les licences dans les Etats membres à étu-

dier les problèmes qui se posent au sujet de l'évaluation des installations nucléaires. Nous avons également envoyé des missions qui se sont rendues dans des Etats Membres, particulièrement des pays en voie de développement, sur leur demande, pour visiter leurs installations et leur donner des avis sur des questions de sécurité nucléaire.

23. En novembre 1972, la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières a été adoptée par une conférence internationale à Londres. La Convention a désigné l'Agence en tant qu'organe compétent, pour définir les matières hautement radioactives qui ne doivent pas être rejetées à la mer. Elle exige également que les parties à la Convention tiennent compte des recommandations de l'Agence lorsqu'elles donnent des permis pour le rejet à la mer d'autres matières radioactives. Notre travail sur ces deux points est bien avancé et nous espérons présenter nos recommandations au début de l'année prochaine.

24. Nous avons établi de bonnes relations avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] et nous espérons bénéficier de son assistance pour le lancement de plusieurs nouveaux projets entrant dans le cadre des recommandations faites par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972. Le PNUE donnera également son appui au nouveau travail effectué par le Laboratoire de l'Agence à Monaco sur l'étude des polluants non radioactifs dans la mer, sur la base d'une proposition commune de l'AIEA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO].

25. Je voudrais mentionner deux autres faits importants survenus au sein de l'Agence. L'amendement au statut visant à augmenter le nombre de membres du Conseil des gouverneurs est maintenant entré en vigueur. Les pays en voie de développement sont actuellement mieux représentés au Conseil des gouverneurs. De même, à la dernière session de la Conférence générale, la République démocratique allemande et la Mongolie sont devenues membres de l'AIEA.

26. Une collaboration fructueuse existe entre l'Agence et plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, je suis quelque peu préoccupé au sujet du volume de travail toujours croissant que représente l'envoi à divers organes des Nations Unies de renseignements qu'ils ont déjà reçus mais que, dans de nombreux cas, ils veulent compiler sous une autre forme. J'espère que l'on comprendra les efforts déployés par l'Agence en vue d'éviter à son secrétariat d'être submergé par des documents de travail qui ont très peu d'utilité et quelquefois n'en ont aucune.



27. Je voudrais églament faire part de notre inquiétude au sujet de la prolifération extraordinaire de réunions, même si elles sont de nature scientifique ou technique. L'AIEA, j'en suis sûr, n'est pas la seule institution du système des Nations Unies qui souffre de cette maladie. Les organes nationaux et régionaux contribuent également à cette prolifération de réunions internationales. Dans l'avenir, l'AIEA a l'intention de faire un choix plus strict en ce qui concerne la convocation de ses propres réunions scientifiques, tout en soulignant davantage la possibilité de tenir de telles réunions dans les pays en voie de développement.

28. Je voudrais conclure en déclarant que le progrès scientifique et technique constant, parallèlement à la tendance à l'amélioration de la situation politique mondiale, facilitera pour l'AIEA la réalisation de l'objectif qui lui a été confié par les Etats Membres.

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, au nom de l'Assemblée générale, remercier M. Eklund, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui vient de nous présenter le rapport de cette Agence.

30. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent présenter le projet de résolution A/L.703.

*M. Humaidan (Emirats arabes unis), vice-président, prend la présidence.*

31. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Sigvard Eklund, Directeur général de l'AIEA, à cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale et le féliciter de sa déclaration si éloquente et si claire sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

32. Nous venons d'entendre le rapport détaillé de M. Eklund qui, comme à l'accoutumé, nous a donné une idée de l'évolution dans l'un des domaines scientifiques les plus importants et un tableau très clair de la coopération internationale dans le domaine nucléaire.

33. C'est réellement un plaisir pour moi que de présenter, au nom de ses auteurs, la Tchécoslovaquie, le Danemark et le Japon, le projet de résolution A/L.703. sur le rapport annuel de l'AIEA. Etant donné que ce bref projet de résolution vise, comme d'habitude, à prendre note du rapport de l'Agence et à exprimer l'appréciation de l'Assemblée générale pour ce travail important, je ne crois pas qu'il appelle de commentaires trop longs, mais je vais essayer d'expliquer certains de ses aspects.

34. Les alinéas du préambule n'appellent pas d'explications.

35. Au paragraphe 1 du dispositif on prend acte du rapport de l'Agence qui, je suis heureux de le noter, développe ses activités, y compris la préservation de l'environnement et l'amélioration des normes techniques dans les pays en voie de développement.

36. Au paragraphe 2 on reconnaît l'élargissement de la composition du Conseil des gouverneurs de l'Agence. Je crois qu'il était tout à fait juste que l'Agence augmente la représentation des pays en voie de développement à son Conseil des gouverneurs puisque ses activités s'étendent très rapidement ce qui appelle une représentation plus large, notamment des pays en voie de développement.

37. Au paragraphe 3 on exprime la satisfaction de l'Assemblée générale du fait que l'Agence a encore développé ses activités de coopération technique. Le total des ressources dont disposait l'Agence dans ce domaine s'élevait en 1973 à 6,8 millions de dollars, contre 6,2 millions de dollars en 1972 et 5,4 millions de dollars en 1971. Nous notons, avec satisfaction, l'accroissement des activités de l'Agence dans ce domaine et nous espérons qu'elle continuera dans cette voie.

38. Au paragraphe 4 on note avec satisfaction le travail accompli par l'Agence pour étudier les besoins actuels et futurs en énergie nucléaire des pays en voie de développement, et son intention de faire de ces études une activité permanente de l'Agence. Compte tenu des besoins en énergie des pays en voie de développement, qui augmentent rapidement, je considère cet aspect des activités de l'Agence comme très important et je crois qu'il est tout à fait juste de marquer notre satisfaction à ce propos.

39. Au paragraphe 5 on félicite l'Agence des progrès qu'elle a réalisés en vue de s'acquitter de ses responsabilités très importantes en matière de garanties. Comme il est dit dans le rapport annuel, l'Agence a conclu des accords de garanties avec 37 Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et 26 de ces accords sont entrés en vigueur le 30 juin 1973. De l'avis de ma délégation, l'un des événements les plus importants dans le domaine des garanties est la signature par l'AIEA d'un accord de garanties avec l'EURATOM et les Etats non dotés d'armes nucléaires membres de l'EURATOM. Des progrès ont été également faits dans les consultations relatives aux offres du Royaume-Uni et des Etats-Unis visant à placer certaines de leurs activités relevant du domaine nucléaire sous le système de garanties de l'Agence.

40. Le paragraphe 6 du dispositif se passe de toute explication.

41. J'espère que la coopération heureuse qui existe actuellement entre les Nations Unies et l'AIEA deviendra encore plus étroite, et ce dans l'intérêt de toute l'humanité.

42. Je voudrais conclure en formulant l'espoir très sincère de voir le projet de résolution A/L.703 adopté à l'unanimité.

43. M. MORTENSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : C'est toujours un grand plaisir pour les autorités danoises d'étudier le rapport annuel de l'AIEA sur ses activités et réalisations de l'année écoulée. Aujourd'hui encore, nous avons été heureux d'entendre la déclaration du Directeur général, M. Sigvard Eklund, qui a présenté le rapport de l'Agence à l'actuelle session de l'Assemblée générale.

44. En nous donnant les grandes lignes des activités de l'Agence, M. Eklund a contribué de façon constructive à notre discussion. Nous le félicitons d'avoir réussi à mener de front des programmes aussi variés et aussi importants en dépit de la modicité des ressources dont dispose l'Agence. Nous regardons l'avenir avec confiance, convaincus que l'Agence et son directeur général sauront résoudre au mieux les questions et les problèmes qui se posent à eux.

45. Au cours de l'année écoulée, le Danemark a eu le privilège de voir un de ses citoyens exercer les fonctions de vice-président du Conseil des gouverneurs, et nous exprimons notre reconnaissance d'avoir pu ainsi prendre une part active aux efforts tentés pour résoudre des problèmes difficiles et complexes. Le rapport qui nous est soumis fait état du bilan d'une année qui, à notre avis, a été un succès pour l'Agence. C'est donc un honneur pour ma délégation de présenter, avec les délégations de la Tchécoslovaquie et du Japon, le projet de résolution A/L.703. Nous sommes particulièrement heureux de prendre note comme il est dit dans le projet de résolution, "des mesures prises pour accroître le nombre des membres du Conseil des gouverneurs, en assurant ainsi une plus large représentation des pays en voie de développement". Ces pays pourront maintenant participer plus largement à une œuvre qui présente une telle importance pour leur développement économique et social. J'escompte que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par acclamation.

46. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : L'AIEA est l'un des organismes internationaux qui, par leurs activités et réalisations, contribuent au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les peuples. En outre, l'AIEA permet la coopération internationale dans un domaine assurément d'une importance vitale pour notre époque, celui de la recherche et des applications de la physique nucléaire et de l'énergie atomique dans l'intérêt de la paix et de la prospérité de l'humanité.

47. Le Gouvernement tchécoslovaque apprécie à leur juste valeur les résultats positifs obtenus par l'Agence pendant l'année écoulée. Le fait que la République socialiste de Tchécoslovaquie se soit portée auteur du projet de résolution A/L.703 — qui sera, je

pense, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale — peut être considéré comme signifiant que nous approuvons, pour notre part, le travail accompli par l'Agence pendant l'année écoulée. Nous nous sentons particulièrement responsables du travail de l'Agence, étant membre du Conseil des gouverneurs de cette organisation. Je voudrais, à ce propos, faire état tout spécialement de la contribution concrète de M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, qui est à la tête de l'Agence depuis plusieurs années, dont nous admirons hautement le travail et dont nous avons appris avec joie la réélection.

48. Je ne puis manquer de rappeler un événement d'une aussi grande importance dans l'histoire récente de notre organisation que l'admission à l'AIEA de la République démocratique allemande et de la République populaire de Mongolie. Nous avons été heureux de ces admissions résultat d'efforts prolongés des pays socialistes, dont le mien, et de plusieurs autres Etats, en vue de faire respecter le principe de l'universalité dans la composition de l'AIEA. Les réalisations de la République démocratique allemande, depuis longtemps déjà, dans le domaine de la recherche et de l'application à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire lui permettront sans nul doute d'apporter à l'Agence une contribution considérable. La République populaire de Mongolie a fait elle aussi de grands progrès dans ce domaine. L'un et l'autre pays ont également conclu avec l'AIEA des accords de garantie dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

49. De l'avis de la Tchécoslovaquie, la mission essentielle de l'AIEA est liée aux principaux problèmes internationaux du monde contemporain, tels que le renforcement de la paix, la sécurité et la coopération entre nations. En conséquence, nous considérons comme très importants les paragraphes 3 et 4 du projet de résolution, relatifs aux activités de l'AIEA dans le domaine de l'assistance technique aux pays en voie de développement.

50. L'une des mesures majeures prises par l'AIEA eu égard à d'autres questions internationales, à savoir la non-prolifération des armes nucléaires, a été la conclusion d'accords sur les garanties. La Tchécoslovaquie est en faveur de tels accords et s'est déjà déclarée disposée à coopérer dans ce domaine avec l'Agence. Aussi félicitons-nous l'AIEA, comme il est dit au paragraphe 5 du projet de résolution, des progrès qu'elle a réalisés en vue de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine.

51. Toutefois, selon nous, outre le fonctionnement efficace d'un système administratif et technique, pour faire observer de telles garanties, il existe encore d'autres possibilités de renforcer l'efficacité de ces garanties, notamment un système d'immatriculation et de vérification des matériaux nucléaires.

52. Comme exemple de notre contribution et de notre coopération aux travaux de l'Agence dans le

domaine des garanties, nous citerons notamment la collaboration de nos instituts de recherche scientifique et technique avec la Section du développement du Département des garanties et de l'inspection du secrétariat de l'Agence. L'Institut de recherche nucléaire de Tchécoslovaquie a envisagé la création d'un service d'analyse d'échantillons de matériaux nucléaires et la mise au point de détecteurs semi-conducteurs dont pourrait se servir l'AIEA dans le domaine des garanties.

53. Nous recherchons également, en collaboration avec l'AIEA, les moyens de faire participer aux travaux de recherche dans le domaine des garanties notre Institut de l'énergie atomique, et notre station nucléaire, qui vient de commencer à fonctionner. C'est pourquoi nous estimons contribuer au renforcement de l'efficacité des garanties. Nous espérons que d'autres Etats membres de l'AIEA suivront cet exemple.

54. Parlant de renforcer l'efficacité de l'œuvre de l'Agence, je dirai que nous songeons avant tout à son budget. A notre avis, l'AIEA, et les Etats qui la composent, du fait de leur contribution, ne devraient pas subir les conséquences de l'inflation persistante et de la crise monétaire du monde occidental. Néanmoins, nous appuyons pleinement le chapitre du budget de l'Agence consacré aux garanties et à la surveillance, à la protection de l'environnement et à la prospection.

55. La Tchécoslovaquie, pays industrialisé avancé dont les ressources en énergie sont limitées, a développé sa coopération avec l'AIEA dans le domaine de l'énergie nucléaire. Nous continuons de construire des usines de production d'énergie nucléaire de caractère universel afin d'obtenir de l'énergie électrique et thermique. Aussi apprécions-nous pleinement les programmes de l'AIEA consacrés à l'énergie nucléaire et à la protection du milieu humain.

56. Quant à la construction de centrales électro-nucléaires de caractère universel dans notre pays, nous sommes heureux des efforts faits par l'AIEA pour étudier les effets qu'entraînerait le fait de rapprocher les sources d'énergie nucléaire des régions à population dense, qui jusqu'ici ont souffert considérablement des sources classiques d'émanations industrielles.

57. La République socialiste de Tchécoslovaquie s'efforcera à l'avenir de faire tout son possible pour assurer le succès des travaux de l'AIEA qui, à notre avis, est l'une des organisations internationales les plus utiles et les plus importantes.

58. Quant au projet de résolution A/L.703, nous espérons qu'il sera adopté aussitôt après la discussion générale.

59. M. WYZNER (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation polonaise a été très impression-

née par le rapport annuel sur les activités de l'AIEA pour l'année 1972-1973 ainsi que par la déclaration d'introduction pleine d'informations très précieuses du Directeur général de l'Agence, M. Eklund. La déclaration et le rapport nous font mieux comprendre le rôle joué par l'Agence, en particulier en ce qui concerne les questions auxquelles une attention spéciale a été accordée dans la période considérée dans le rapport, c'est-à-dire la négociation des accords de garanties au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'assistance aux pays en voie de développement et l'influence de l'énergie nucléaire sur l'environnement.

60. L'évaluation faite par mon gouvernement du travail de l'Agence en général, ainsi que dans les domaines particuliers que je viens de mentionner, est favorable.

61. Au cours de la période que nous avons passée en revue dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, certains faits positifs se sont produits dans le domaine des responsabilités de l'AIEA, que je voudrais brièvement passer en revue.

62. En premier lieu, le processus de détente et le progrès du développement de la coopération internationale ont eu une influence directe sur les problèmes de la sécurité internationale, y compris la limitation de la course aux armements dans le domaine des armements nucléaires, ce qui, à son tour, est en rapport étroit avec les perspectives d'utilisation pacifique de l'atome et, par conséquent, le travail de l'Agence. A ce propos, on ne saurait surestimer l'importance des accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pendant leur réunion au sommet de cette année et, plus particulièrement, l'Accord sur la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'Accord relatif aux principes fondamentaux régissant les négociations sur de nouvelles limitations des armes stratégiques offensives et l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire.

63. La Pologne attache naturellement une grande importance aux événements qui se déroulent en Europe. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les négociations en vue de la réduction des forces armées et des armes en Europe centrale qui doivent commencer demain à Vienne offrent un nouvel espoir d'une meilleure consolidation de la coexistence pacifique et de la coopération dans cette région d'une extraordinaire importance stratégique.

64. Deuxièmement, de nouveaux progrès importants vers l'universalité de l'Agence ont été réalisés, comme l'illustre l'admission de nouveaux membres socialistes, la République démocratique allemande et la Mongolie. Ma délégation a souvent souligné le fait que la République démocratique allemande a constamment appuyé les différentes mesures de désarmement, a été l'un des premiers Etats à devenir



partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à conclure des accords de garanties avec l'Agence. Un Etat qui est hautement développé dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, devait avoir le droit de faire partie de l'AIEA ainsi que des autres organisations internationales. Nous sommes donc particulièrement heureux de l'admission à l'Agence de nouveaux membres, la République démocratique allemande et la Mongolie, et nous exprimons notre conviction que cet événement aura un effet positif sur le travail futur.

65. Troisièmement, de nouveaux progrès ont été réalisés par l'Agence dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des accords additionnels de garanties ont été conclus par l'Agence avec un certain nombre d'Etats, 37 au total à la fin de la période passée en revue, ce chiffre étant maintenant porté à 45, comme nous venons de l'apprendre par la déclaration de M. Eklund. Entre autres, l'accord de garanties entre la Pologne et l'Agence est entré en vigueur le 11 octobre 1972.

66. Ma délégation estime qu'étant donné la nature exceptionnelle du Traité sur la non-prolifération, qui est l'un des instruments internationaux essentiels dans le domaine de la limitation des armements et qui a pour but d'empêcher l'extension des armements nucléaires, il est d'un intérêt immédiat pour la communauté internationale dans son ensemble d'assurer la plus large participation possible et l'observation la plus stricte du Traité par tous les Etats, et en particulier par ceux qui ont une technologie nucléaire avancée. Il n'est pas moins important d'assurer, par l'intermédiaire d'un accord de garanties, des moyens efficaces de contrôle de la mise en œuvre effective des dispositions fondamentales du Traité.

67. C'est donc avec une certaine inquiétude que nous remarquons qu'un grand nombre de pays, y compris ceux qui ont une capacité nucléaire élevée, restent encore en dehors de la portée des dispositions obligatoires relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que des garanties appropriées prévues par l'Agence. Ma délégation espère néanmoins que la tendance positive vers une application plus générale de ces instruments internationaux se poursuivra à une allure accélérée.

68. Etant donné le caractère multiple des activités de l'Agence, il est impossible de les traiter toutes dans cette brève intervention. En conséquence, je voudrais me limiter à un ou deux aspects du travail de l'AIEA que la délégation polonaise considère d'un intérêt particulier.

69. L'un d'entre eux est le Système international de documentation nucléaire, l'INIS. Nous croyons que sa création, il y a que trois ans, son fonctionnement et sa récente extension à toute la gamme de la documentation nucléaire constituent un succès remar-

quable de l'Agence. Etant donné les activités multiples entreprises dans beaucoup de pays dans le domaine de la science, de la recherche et de la technologie nucléaires, un système bien organisé de documentation complète a une grande valeur, en particulier pour les pays petits et moyens, qui ne peuvent avoir facilement accès aux différentes sources internationales d'information. L'information scientifique fournie par l'Agence élimine le chevauchement et la duplication de la recherche parallèle dans d'autres Etats et rend ainsi possible une utilisation bien orientée et ingénieuse de la recherche scientifique dans tous les pays. Nous constatons avec satisfaction qu'en raison de l'opération couronnée de succès de l'INIS, d'autres organisations internationales ont commencé des études sur la possibilité d'établir des systèmes d'information dans leur domaine respectif.

70. Une autre sphère d'activité de l'Agence, à laquelle nous attachons une importance particulière, est l'assistance aux pays en voie de développement, y compris l'introduction de l'énergie nucléaire et l'utilisation des techniques nucléaires dans l'agriculture. Nous pensons que l'AIEA mérite l'appui de ses membres pour le travail utile accompli dans ce domaine. Pour cette raison la Pologne a augmenté de façon substantielle sa contribution volontaire au programme d'assistance technique pendant les deux dernières années.

71. L'aspect des activités de l'Agence se rapportant à l'environnement n'est certainement pas de moindre importance. L'expérience a montré qu'il n'est peut-être pas d'autre domaine des activités humaines comportant un plus grand danger potentiel pour la survie de l'homme ou requérant davantage de protection contre les dangers immédiats. Si nous tenons compte du fait qu'en plus des effets nocifs des radiations et des émanations des installations nucléaires créées pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il existe un danger de radiation résultant des essais nucléaires dans l'atmosphère auxquels certaines puissances nucléaires continuent de procéder, la nécessité d'une protection énergique de l'environnement naturel devient évidente. La Pologne collabore avec l'Agence à des études sur l'environnement qui, nous l'espérons, s'avéreront utiles pour protéger l'humanité contre les risques que comporte l'utilisation de l'énergie nucléaire. En outre, ma délégation croit que l'Agence devrait se voir conférer, à l'intérieur du système des Nations Unies, le rôle directeur en tant que coordonnateur des activités dans ce domaine particulier de la protection de l'environnement.

72. Je voudrais conclure en réaffirmant que la Pologne soutient les activités de l'AIEA visant à renforcer la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous savons que les succès réalisés par l'Agence sont largement dus aux efforts inlassables et à la direction de M. Sigvard Eklund qui a, avec ses collaborateurs, contribué de façon remarquable aux travaux de l'Agence.

73. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, à une époque où l'énergie atomique est utilisée largement et dans divers domaines, les activités de l'AIEA sont étroitement liées au problème de la sécurité internationale, à la limitation de la course aux armements et au désarmement. Le développement dans le sens d'un relâchement de la tension des relations internationales, la consécration des principes de la coexistence pacifique et le renforcement de la confiance entre les peuples exercent une grande influence sur la vie internationale dans son ensemble.

74. De meilleures conditions se créent pour la coopération internationale, en particulier dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome. Les accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques et la prévention de la guerre nucléaire entreront dans l'histoire de notre époque comme les résultats concrets des efforts entrepris par des Etats qui se sont fixés pour objectif de ralentir et d'arrêter la course aux armements nucléaires, et d'éloigner la menace d'une guerre nucléaire.

75. Notre tâche est claire : il faut compléter la détente politique dans le monde par une détente militaire afin que tous les Etats et tous les peuples jouissent des bienfaits qui découlent du processus naissant d'assainissement général du climat international. A cet égard, des perspectives favorables s'ouvrent pour la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour fournir une assistance aux pays en voie de développement. L'Union soviétique considère que l'exécution de cette tâche aurait également une influence bénéfique sur l'élargissement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

76. Le processus d'amélioration du climat international exerce une influence bénéfique sur les activités de l'AIEA, dont le prestige international s'accroît sans cesse à mesure que l'Agence contribue davantage à développer les utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans le monde entier. Tous les Etats membres de l'AIEA, y compris les pays en voie de développement, qui essaient d'accélérer leur développement économique et social, sont intéressés au succès de l'Agence dans l'accomplissement de sa tâche.

77. La délégation soviétique a souvent souligné que les succès remportés par l'Agence seront facilités par la mise en œuvre de l'important principe qui régit la participation des Etats aux activités des organisations internationales, c'est-à-dire le principe de l'universalité. A ce propos, l'Union soviétique prend note avec satisfaction de la décision prise à la dix-septième session de la Conférence générale de l'AIEA d'accueillir la République démocratique allemande et la Républi-

que populaire mongole; en effet, cette décision favorise le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ainsi que l'élargissement des relations de l'AIEA avec les pays du monde.

78. La croissance du prestige international de l'AIEA est également liée à l'importance quantitative et qualitative du travail réalisé par l'Agence dans l'exercice des fonctions de contrôle qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité, qui occupe désormais une place de premier plan parmi les accords actuellement en vigueur dans le domaine du désarmement et qui a été largement entériné par la communauté internationale, marque une étape importante vers la prévention de la prolifération des armes nucléaires dans le monde. L'accomplissement par l'Agence des fonctions de contrôle prévues par le Traité aura une grande importance pour l'application de cet important instrument international. La réalisation de ce but qu'est la non-prolifération des armes nucléaires ouvre aux Etats parties à ce traité des perspectives favorables à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

79. La délégation soviétique aimerait à ce propos souligner que la tâche du renforcement de la paix et du développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome amène inévitablement à soulever la question de l'élargissement du cercle des Etats parties au Traité sur la non-prolifération. Il est en effet extrêmement important que les pays qui n'ont pas encore adhéré à ce traité y deviennent parties le plus tôt possible, faisant ainsi du Traité sur la non-prolifération un accord international universel.

80. Les fonctions de contrôle qui incombent à l'AIEA en vertu du Traité rehaussent la responsabilité internationale de l'Agence. Au cours de ces dernières années, l'AIEA a accompli un travail considérable en menant à bien ses fonctions de contrôle. Des accords de garantie ont été conclus avec 43 Etats non dotés d'armes nucléaires. Pratiquement tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité et qui s'occupent d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique ont déjà placé ou placent leurs activités nucléaires pacifiques sous le contrôle de l'AIEA. Pour renforcer le principe de la non-prolifération des armes nucléaires il est important que tous les Etats parties au Traité, même s'ils n'exercent pour le moment aucune activité dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, concluent des accords de garantie appropriés avec l'Agence.

81. La délégation soviétique note avec satisfaction la signature au printemps dernier de l'accord de garantie entre l'AIEA et les pays non dotés d'armes nucléaires membres de l'EURATOM. Les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de



l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg doivent bientôt ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui entrera alors en vigueur. Nous exprimons l'espoir que le Japon lui aussi conclura bientôt un accord de garantie approprié avec l'AIEA et ratifiera le Traité.

82. Le rôle accru de l'AIEA en tant qu'organisateur de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'acceptation par l'Agence des importantes fonctions de contrôle que lui confère le Traité, ainsi que l'augmentation, au cours des dernières années, du nombre des Etats membres de cette organisation, obligent à élargir la composition de son organe directeur, le Conseil des Gouverneurs. Tenant compte des vœux de nombreux Etats membres de l'AIEA, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a accepté l'amendement aux paragraphes A à D de l'article VI du statut de l'Agence, adopté à la quatorzième session de la Conférence générale de cette institution, en vue de l'élargissement de la composition du Conseil des Gouverneurs. L'URSS estime que cet organe dans sa nouvelle composition, devrait diriger efficacement les activités de l'Agence.

83. Le développement de la science et de la technique, y compris la technique atomique, revêt à l'heure actuelle un caractère de plus en plus international, exigeant l'unification des efforts des différents pays dans la recherche de nouvelles solutions qui ont souvent un caractère universel. En même temps, la solution des problèmes scientifiques et techniques devient, dans les conditions actuelles, de plus en plus coûteuse et elle est parfois exceptionnellement difficile pour les pays pris isolément, même pour les pays développés. Voilà pourquoi, à l'heure actuelle, la coopération scientifique et technique des Etats, la coordination de leurs plans et l'élaboration de projets communs prend une importance toute particulière. Le programme complexe d'intégration économique adopté par les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle [CAEM], dans le cadre duquel la coopération dans le domaine de la science et de la technique atomique se développe et s'étend avec succès, offre un exemple convaincant de cette méthode.

84. Des travaux conjoints de recherche scientifique, d'applications pratiques et de technologie se poursuivent avec succès dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et d'autres Etats.

85. La large coopération internationale que réalise l'Union soviétique dans le domaine de la science et de la technique atomique, vise à satisfaire rapidement les besoins énergétiques croissants dans le monde entier, ce qui présente une importance capitale pour le progrès scientifique à l'échelon mondial. Les résultats des études effectuées dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Union soviétique et d'autres pays, l'expé-

rience ainsi accumulée, de même que les résultats des recherches des centres scientifiques de notre pays, sont désormais accessibles à d'autres pays grâce à la coopération internationale, aux conférences internationales, aux colloques, aux journaux scientifiques et techniques et au système d'information de l'AIEA-INIS.

86. L'Union soviétique continue à attacher une importance capitale à l'utilisation pratique de l'énergie atomique dans l'économie du pays et développe avec succès l'énergétique atomique. En 1973, le premier surrégénérateur à neutrons rapides, situé dans la ville de Chevtchenko, est devenu réacteur de puissance; la centrale atomique de Kola est aussi entrée en service; la première partie de la centrale électrique atomique de Leningrad, d'une puissance d'un million de kilowatts est prête à entrer en divergence. L'Union soviétique participe activement au programme d'assistance technique de l'AIEA auquel elle apporte des contributions volontaires.

87. La délégation de l'Union soviétique a fait savoir à la dix-septième session de la Conférence générale de l'AIEA que le Gouvernement de l'URSS avait décidé de porter à 400 000 roubles en devises nationales sa contribution volontaire au programme d'assistance technique de l'AIEA. Elle peut consacrer ces ressources à l'acquisition d'équipement, d'appareillage et de matériel soviétiques qu'elle fournira aux pays en voie de développement, dans le cadre de son programme d'assistance.

88. Jugeant dans l'ensemble positive l'activité de l'Agence en 1972-1973, activité qui, comme nous l'avons déjà indiqué, a une grande signification scientifique et pratique, l'Union soviétique approuve le rapport présenté par l'AIEA à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale [A/9125 et Corr.1]. La délégation soviétique votera également pour le projet de résolution soumis par les délégations japonaise, danoise et tchécoslovaque [A/L.703].

89. La délégation soviétique exprime à cette occasion l'espoir que l'AIEA continuera à développer avec succès la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour le bien des peuples de tous les pays du monde.

90. En conclusion, Monsieur le Président, la délégation de l'URSS aimerait, comme l'ont fait les orateurs qui l'ont précédée, transmettre ses félicitations à M. Eklund pour sa confirmation au poste de directeur général de l'Agence pour les quatre prochaines années. Depuis 12 ans déjà, M. Eklund en sa qualité d'administrateur principal du secrétariat de l'AIEA dirige avec succès les activités pratiques de l'Agence. Nous exprimons l'espoir qu'il poursuivra à l'avenir son travail actif et fructueux pour le bien de cette organisation internationale et pour celui de ses membres.

*M. Benites (Equateur) reprend la présidence.*

91. M. BUCHANAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, de son rapport annuel sur les activités de l'Agence dont nous sommes saisis, et le féliciter, ainsi que son secrétariat, pour leurs efforts et leurs réalisations. L'AIEA continue d'apporter des contributions importantes au progrès des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Il ressort également clairement du rapport du Directeur général que l'Agence cherche à identifier les questions qui prendront de l'importance à l'avenir et à agir dans cette perspective. Je suis heureux, au nom de mon gouvernement, d'assurer M. Eklund de l'appui des Etats-Unis au programme de l'AIEA. Rien ne marque mieux la confiance qu'il inspire ainsi que l'Agence, que sa réélection unanime le mois dernier à Vienne pour une nouvelle période de quatre ans, en tant que Directeur général.

92. Le Directeur général a indiqué quelles étaient les principales activités de l'AIEA au cours de la dernière année, c'est-à-dire l'aide aux Etats membres moins développés; l'application des garanties conformément au Traité sur la non-prolifération; une expansion des programmes ayant trait aux conséquences de l'énergie atomique sur l'environnement.

93. L'assistance en matière d'étude et d'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques a toujours constitué une des principales tâches de l'Agence. Sur le plan mondial les programmes de l'AIEA avec les pays en voie de développement peuvent apparaître modestes, mais il faut considérer qu'il s'agit là d'un point de départ capital, d'un début modeste mais hautement significatif et qui conduira les Etats à des activités élargies dans l'avenir. Un excellent exemple est fourni par l'étude de marché détaillée sur les besoins en énergie de 14 pays en voie de développement, dont M. Eklund vient de parler; elle s'avérera très précieuse pour les pays qui en ont fait l'objet et pour les gouvernements et les institutions privées qui s'intéressent aux programmes de développement et de coopération. Les Etats-Unis continueront d'appuyer énergiquement l'AIEA dans ce domaine et pour ce qui est d'autres activités visant à aider les pays en voie de développement en matière d'industrie, de santé, d'agriculture et d'autres secteurs clefs.

94. De la même manière, les Etats-Unis continueront d'appuyer sans réserve le programme de garanties de l'AIEA. L'application, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, de procédures de garanties pour éviter que le matériel nucléaire ne soit détourné à des fins militaires est de la plus haute importance pour la paix et la stabilité. Nous sommes particulièrement heureux que l'AIEA ait signé, au cours de l'année passée, un accord avec les Etats non dotés d'armes nucléaires de l'EURATOM et avec l'EURATOM lui-même. Nous nous associons absolument aux appels du Directeur général aux pays parties au Traité sur la non-prolifération pour qu'ils concluent et ratifient rapidement les accords de garanties.

95. Les Etats-Unis reconnaissent également et appuient fermement le rôle de l'AIEA dans le troisième domaine d'activité principal décrit par son directeur général, à savoir celui de l'élargissement des programmes au domaine des conséquences de l'énergie atomique pour l'environnement. L'AIEA a renforcé ses programmes de sécurité nucléaire, ce qui servira les intérêts des pays qui entrent maintenant dans l'ère nucléaire aussi bien que des Etats qui ont déjà une expérience solide en la matière. L'Agence a joué un rôle important en ce qui concerne l'élaboration de recommandations et de normes destinées à prévenir la pollution des mers par le rejet de déchets radioactifs. Nous croyons que l'AIEA a aussi un rôle important à jouer dans le nouveau PNUE et nous savons que son directeur général collaborera étroitement avec le responsable de ce programme.

96. Des intérêts pressants, nationaux et internationaux, en ce qui concerne les sources présentes et futures d'énergie, sont à l'ordre du jour. Mais une chose est bien claire, c'est que l'énergie nucléaire dans les décennies à venir sera considérée comme une source d'énergie toujours plus importante. L'AIEA est tout à fait qualifiée pour s'occuper des problèmes d'environnement liés à l'expansion de l'énergie nucléaire. Tant par ses connaissances que par l'estime dont elle jouit, l'Agence est en mesure de s'attaquer sur le plan mondial aux problèmes qui préoccupent les spécialistes de l'environnement et de les replacer dans leur cadre afin de mieux faire comprendre au public ce qu'est l'énergie nucléaire.

97. En mettant à la disposition du monde les bienfaits de l'énergie nucléaire, en entourant de garanties l'utilisation des matières nucléaires et en jouant un rôle important dans le domaine de l'application et de la formulation de règles de sécurité sanitaire relatives à l'environnement, l'AIEA continue à apporter une importante contribution au progrès et à la paix dans le monde. La réalisation du programme de l'AIEA mérite de recevoir plein appui de l'Assemblée générale et des organismes des Nations Unies.

98. M. SANISLAV (Roumanie) : Le rapport de l'AIEA qui fait l'objet de nos débats actuels, nous offre une image synthétique des activités de l'Agence pendant la dernière année et des principaux problèmes auxquels elle est confrontée à présent.

99. Cette image a été complétée de façon substantielle par l'importante déclaration que vient de faire le Directeur général, où il a présenté, avec l'éloquence et la compétence qui sont les siennes, les lignes générales de l'activité de l'Agence, apportant ainsi une nouvelle contribution constructive et précieuse à nos débats.

100. Avant de présenter ses considérations sur le point en discussion, la délégation roumaine voudrait exprimer toute son estime à M. Eklund pour l'infatigable activité qu'il a déployée à la direction de l'AIEA.

Nous voudrions aussi adresser, tant à M. Eklund qu'à l'Agence dans son ensemble, nos vœux de nouveaux succès dans le développement de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, domaine vital pour l'avenir de l'humanité.

101. L'époque contemporaine est marquée, entre autres, par un développement impétueux des applications atomiques et nucléaires dans des domaines toujours plus nombreux de l'économie et de la vie sociale. Parmi ces applications, l'industrialisation de l'énergie nucléaire représente l'une des activités permettant de nourrir le plus d'espoirs. La cause en est le besoin croissant d'énergie, dû au développement rapide de l'industrie et aux réserves limitées de combustibles classiques utilisés dans les centrales électriques.

102. Le rapport présenté, l'évaluation réaliste des actions pratiques entreprises par l'AIEA pendant la dernière année, reflétant fidèlement les réalisations de l'organisation durant cette période, viennent confirmer une fois de plus l'opinion positive de la Roumanie sur les possibilités de l'Agence d'encourager la coopération internationale dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

103. La démocratisation de la vie internationale, l'édification d'un nouveau type de relations entre les Etats, fait de coopération et d'entente, ne sont possibles que sur la base du respect des principes du droit international, de la parfaite égalité en droit, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'avantage mutuel, de la renonciation à l'emploi de la force ou à la menace de l'emploi de la force, du droit de chaque peuple de décider à lui seul de son destin. Compte tenu du large support dont jouissent ces principes, la délégation roumaine, à la dix-septième Conférence générale de l'AIEA, a proposé la création et l'adoption d'un instrument juridique international destiné à statuer sur les principes de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cet organisme contribuerait, nous le pensons, à créer les conditions permettant à tous les Etats de participer en toute liberté au développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et de bénéficier, sur un pied d'égalité, de leurs avantages.

104. Les problèmes de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en tant que moyen destiné à faire avancer l'humanité vers de nouveaux degrés de progrès et de civilisation, de par leurs dimensions et implications, sont universels. Leur solution réclame donc que soit offerte la possibilité à tous les Etats, quels qu'en soient la dimension et le système socio-politique, de participer à l'examen et à la solution de ces questions. Dans ces conditions, la participation de tous les Etats à l'activité de l'AIEA en tant que forum principal créé en vue de promouvoir la coopération internationale doit reposer strictement sur le principe de l'universalité.

105. Maintenant que les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'AIEA ont été rétablis et que la République démocratique allemande et la République populaire mongole y ont été admises — lors de la dernière session de la Conférence générale — la tâche immédiate de l'Agence de Vienne est d'agir afin de faire en sorte que la République populaire démocratique de Corée, ainsi que d'autres Etats intéressés, ne soient plus tenus en dehors de l'organisation.

106. Des multiples actions entreprises par l'AIEA durant la période écoulée, nous voudrions rappeler celles qui relèvent du domaine de l'énergétique nucléaire, chapitre auquel l'Agence, agissant conformément aux intérêts des Etats membres, attache une attention particulière. On doit notamment souligner l'action d'organisation scientifique menée par l'Agence pour informer les Etats membres de la problématique tellement complexe de l'énergétique nucléaire. Les études technico-économiques, les groupes d'experts et les réunions scientifiques ont abordé une large gamme de sujets, depuis les thèmes déjà classiques jusqu'aux problèmes les plus modernes des réacteurs rapides.

107. La façon dont l'Agence a rempli jusqu'à présent ses tâches dans ce domaine nous offre la certitude qu'elle pourra jouer un rôle actif dans toutes les questions liées à l'industrialisation de l'énergie atomique et saura élargir la sphère de ses préoccupations à tout le cycle du combustible nucléaire.

108. Parallèlement, les activités de l'Agence en ce qui concerne les applications des isotopes et des rayonnements dans l'industrie, dans l'agriculture, en médecine, en biologie, en hydro-biologie, etc., menées sur la base de contrats passés avec de nombreux pays, se sont élargies et sont devenues plus sélectives. A notre avis, les activités portant sur l'élaboration de normes et de recommandations visant à la protection contre les rayonnements et à la sécurité des installations nucléaires s'avèrent également particulièrement utiles, de même que celles visant à élargir et à diversifier le programme des réunions sur des thèmes scientifiques, techniques, économiques et juridiques.

109. La formation des cadres nationaux dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire a continué de retenir l'attention de l'Agence. Nous estimons que ce domaine devrait jouir d'une attention accrue tant sur le plan de la répartition des fonds que du point de vue de la poursuite des directions prioritaires.

110. L'année qui s'est écoulée a marqué un progrès aussi en ce qui concerne le renforcement de la coopération de l'Agence avec les autres organisations du système des Nations Unies. Outre la coopération fructueuse établie entre l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], il convient de souligner la coopération enga-



gée avec l'Organisation mondiale de la santé [OMS], l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI] et l'UNESCO. En ce qui concerne cette dernière, l'Agence a consolidé sa coopération avec le Centre international de physique théorique, dont nous tenons à souligner une fois de plus l'activité.

111. Nous voudrions aussi mettre en évidence l'importance croissante qu'attache l'Agence au problème de la protection de l'environnement, tant par l'accomplissement des tâches qui lui incombent en vertu de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières que par des actions entreprises en collaboration avec le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco.

112. Dans le contexte de la conclusion des accords de garanties entre les Etats membres de l'Agence, en vertu des stipulations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les tâches de l'Agence seront plus grandes. De l'avis de la délégation roumaine, il est nécessaire qu'à l'avenir le programme ainsi que le budget de l'AIEA reflètent, dans leurs justes proportions, tant l'activité principale de l'Agence — à savoir le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire — que son instrument auxiliaire — c'est-à-dire le programme de garanties.

113. La République socialiste de Roumanie accorde une place importante, dans le cadre de ses préoccupations d'avenir, au développement du domaine nucléaire. Ces efforts sont réunis dans le programme nucléaire national, qui a pour but principal, dans la perspective des années à venir, l'industrialisation de l'énergie nucléaire, tant pour l'équilibre de la balance énergétique que pour les applications en production.

114. A cette fin, un centre national technologique a été créé dans notre pays — l'Institut de technologie nucléaire — et est en cours d'être établi en coopération avec l'AIEA et le PNUD. Ce nouvel organe facilite les liens nécessaires entre la recherche, fondamentale ou appliquée, et l'industrie. En vue de la formation des cadres nécessaires à cette nouvelle branche de production, on a créé en Roumanie un centre pour la formation et la spécialisation des cadres dans le domaine nucléaire, qui formera des ouvriers, des techniciens et des spécialistes ayant fait des études supérieures, afin de satisfaire aux nécessités toujours croissantes de l'économie.

115. Un centre de documentation et de publications nucléaires a également été créé. Doté de moyens modernes, ce centre est chargé des relations avec des centres similaires dans le monde, afin de se procurer promptement les dernières informations dans le domaine nucléaire, qu'il classera et mettra à la disposition des instituts de recherches, des laboratoires, de l'industrie et de l'enseignement.

116. Tout cela représente quelques-uns des objectifs essentiels de l'activité de mon pays dans le domaine nucléaire. La réalisation de ces objectifs permettra de créer les conditions requises pour passer à la construction des premiers centres nucléaires électriques roumains, en coopération avec les Etats ayant déjà développé l'énergie nucléaire jusqu'à la phase de la production industrielle.

117. Les préoccupations de la République socialiste de Roumanie dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire mettent en évidence l'intérêt que nous portons à la coopération internationale sur ce plan.

118. Compte tenu de la riche expérience accumulée par l'Agence dans les activités déployées jusqu'à présent, ainsi que des suggestions et des propositions faites par tous les Etats intéressés, la délégation roumaine est persuadée que l'AIEA pourra apporter une contribution importante, accrue, conformément aux dispositions des articles IV et V du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans son activité d'instrument principal de coopération internationale, dans la promotion du principe de l'accès de tous les Etats, sur un pied d'égalité sans aucune discrimination, aux bénéfices résultant de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, contribuant de cette façon à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

119. Sir Lawrence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation australienne est heureuse de participer une fois de plus à l'examen du rapport de l'AIEA. Nous appuierons volontiers le projet de résolution A/L.703 que l'Assemblée, nous l'espérons, adoptera à l'unanimité.

120. Nous nous associons avec plaisir aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Directeur général de l'Agence, M. Eklund, qui est venu au Siège de l'Organisation pour la discussion de ce point de l'ordre du jour. Nous tenons à féliciter M. Eklund à l'occasion de son élection pour un quatrième mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa tâche, qui consiste à ce que soient menées à bien les importantes responsabilités de l'Agence, qui sont de mettre à la disposition du monde entier les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, compte tenu notamment des besoins particuliers des pays en voie de développement.

121. Les activités de l'Agence au cours des 12 derniers mois sont résumées dans le rapport annuel que vient de présenter M. Eklund de façon très complète et très utile. Ma délégation prend note de son observation selon laquelle l'Agence a accordé une attention toute spéciale à ses responsabilités en matière de garanties, aux conséquences de la technologie nucléaire pour l'environnement et à l'aide aux pays en voie de développement, et nous la félicitons de ses réalisations dans ces trois domaines.

122. En premier lieu, cependant, je voudrais dire que l'Australie est heureuse de constater que l'amendement à l'article VI du statut de l'Agence, qui permettra une représentation élargie au Conseil des gouverneurs, est entré en vigueur cette année. Les activités de l'Agence bénéficieront de l'élection au Conseil d'un plus grand nombre de pays en voie de développement, qui attendent des utilisations pacifiques de l'énergie atomique la possibilité d'atteindre leur objectif d'assurer une vie meilleure à leurs peuples.

123. En deuxième lieu, l'Australie appuie pleinement les activités d'assistance technique de l'Agence. Bien que nous estimions que le PNUD devrait continuer d'être le principal canal pour l'assistance fournie par le système des Nations Unies, nous n'en considérons pas moins ces activités de l'Agence comme un important aspect de son mandat et nous chercherons le moyen de fournir une aide accrue sous ses auspices. Cette année, conformément à cette politique, nous avons versé la part qui nous incombait de l'objectif fixé pour les contributions volontaires au Fonds général et nous avons fait savoir au Directeur général que nous étions prêts à verser une contribution supplémentaire de 10% si d'autres pays étaient disposés à faire de même. En tout état de cause, quelle que soit l'attitude d'autrui, nous verserons une somme supplémentaire représentant 5% du montant total qui nous est assigné cette année. Nous espérons pouvoir faire une contribution supplémentaire semblable et une offre supplémentaire du même type pour 1974.

124. En troisième lieu, l'Australie accorde une très grande importance aux activités de l'Agence découlant du Traité sur la non-prolifération et résultant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

125. L'une des premières décisions du Gouvernement australien après son élection, vers la fin de l'année dernière, a été de ratifier le Traité sur la non-prolifération. Cette décision montre toute l'importance que l'Australie accorde à ce traité et, de ce fait, nous sommes actuellement en train de négocier la conclusion d'un accord de garanties avec l'Agence qui prévoiera l'application de garanties pour les matières nucléaires en Australie.

126. Le Traité, pour être efficace, a besoin d'une participation et d'un appui des plus larges. Si l'on veut que les nations lui donnent leur appui, elles doivent avoir confiance dans ce traité et dans l'établissement, en vertu de ce même traité, d'un système de vérification efficace. Voilà pourquoi nous considérons que le rôle de l'Agence est très important en vertu de ce traité. Nous croyons aussi que la confiance dans le système de vérification sera renforcée s'il est clairement indiqué que les garanties en vertu du Traité seront appliquées avec la même efficacité et le même impact dans tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, parties au Traité.

127. Le rapport de l'Agence insiste sur ses activités relatives à la protection de l'environnement et à la

saine gestion des déchets nucléaires. Nous reconnaissons tous que les utilisations insuffisamment contrôlées, sur le plan industriel, de l'énergie nucléaire représentent des risques pour l'environnement, risques qui dépassent nécessairement les frontières nationales. C'est pourquoi une coopération internationale est essentielle afin d'assurer que toute l'attention sera accordée à la protection de l'environnement ainsi qu'à la sécurité des réacteurs, en particulier, et aux moyens de se débarrasser des déchets nucléaires de manière à assurer la protection de tous. Ma délégation, en conséquence, se félicite du rôle que l'Agence a accepté d'assumer dans la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement<sup>2</sup>. Nous croyons que cette tâche revêt un caractère permanent et vital.

128. L'Agence s'est également vu confier des responsabilités spécifiques en vertu de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières, de 1972. En vertu de cette convention, l'Agence est l'organe compétent pour définir les matières fortement radioactives qui ne devraient pas être immergées. En tant que nation qui s'intéresse à tous les aspects des utilisations des mers et des océans du monde, l'Australie pense qu'il est essentiel que nous trouvions les moyens efficaces pour préserver l'environnement marin et assurer sa protection contre la pollution de façon que les systèmes biologiques marins demeurent intacts et sains parce qu'ils sont indispensables à la vie de l'homme sur cette planète.

129. Nous attendons beaucoup de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer envisagée qui, nous l'espérons, pourra mettre au point une série de règles concernant la pollution qui permettront de compléter d'autres mesures prises en d'autres instances à cette fin. Entre-temps, et pour les raisons que je viens de mentionner, nous nous félicitons du rôle de l'Agence en tant que conseiller de la communauté internationale sur l'immersion des déchets radioactifs dans les océans. Nous prions instamment l'Agence et les Etats qui la composent de s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine en restant pleinement conscients de son importance.

130. Je voudrais terminer en félicitant, une fois de plus, l'Agence pour son travail, en réitérant l'appui de l'Australie aux activités de l'Agence et en réaffirmant que ma délégation appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis.

131. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Comme on s'en souviendra, mon pays a eu, l'année dernière, l'honneur d'accueillir la seizième Conférence générale de l'AIEA, et, à cette même tribune, j'ai eu l'occasion de qualifier cet événement d'acte symbolique reflétant la coopération croissante que l'Agence apporte à l'accélération du

<sup>2</sup> Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14, p. 3.

développement des pays du tiers monde grâce à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire<sup>3</sup>. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui qu'au cours de l'année écoulée cette coopération s'est accrue, comme l'indique le rapport sur la période allant de juillet 1972 à juin 1973 que M. Sigvard Eklund vient de nous présenter avec tant d'éloquence. M. Eklund, depuis 1961, occupe avec beaucoup de compétence le poste de directeur général de l'AIEA.

132. Ce rapport indique les principales activités entreprises par l'Agence au cours de l'année en ce qui concerne l'augmentation des activités de l'Agence dans le domaine des garanties, les accords qui ont été conclus dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'accord de garanties avec l'EURATOM et les Etats membres non dotés d'armes nucléaires qui en font partie. Durant la période sur laquelle porte le rapport, un accord de coopération entre l'AIEA et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine [OPANAL] est également entré en vigueur. Cet organisme, l'OPANAL, comme chacun sait, est un organisme permanent qui a été créé en vertu du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amériques latine, que l'on appelle également le Traité de Tlatelolco et qui, comme le rappelait si justement il y a quelques instants M. Eklund a, cette année, été relancé par la signature, par la France et la République populaire de Chine, du Protocole additionnel II.

133. Durant la période sur laquelle porte ce rapport, les ressources dont l'Agence dispose pour les programmes d'assistance technique ont été augmentées. On a également accru le nombre de projets de grande envergure que l'Agence exécute pour le PNUD et la collaboration de l'AIEA et avec le PNUE et avec d'autres institutions spécialisées s'est intensifiée.

134. En ce qui concerne la technologie nucléaire, l'Agence a multiplié ses efforts afin que, comme le disait il y a un an le Président du Mexique, l'atome ne soit plus uniquement lié à l'idée de mort mais plutôt à la possibilité d'améliorer les conditions de vie humaine. L'AIEA a fourni à mon pays le combustible nécessaire à un réacteur de recherche et une aide technique dans le domaine de la prospection et de l'exploitation de l'uranium. Nous avons également reçu une assistance technique dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement. Les programmes d'assistance technique aux recherches dans les domaines médical, chimique, agricole et alimentaire se sont poursuivis.

135. L'aide que l'Agence a fournie à mon pays et à d'autres pays en voie de développement, en dépit de sa valeur certaine, doit néanmoins être considérée comme un simple début dans un processus dont le but final doit être l'élimination des structures de dépendance technique et une meilleure répartition des avantages de l'ère nucléaire.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2076<sup>e</sup> séance.*

136. M. RYDBECK (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation à M. Eklund pour la présentation claire et détaillée qu'il a faite du rapport annuel de l'AIEA. Je voudrais aussi le féliciter à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'Agence.

137. Le rapport donne un tableau clair des buts et des activités de l'Agence. Tout comme les rapports antérieurs, il se concentre sur les activités menées dans un certain nombre de domaines essentiels : les garanties, l'assistance aux pays en voie de développement et les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Il indique aussi, de façon non équivoque, les problèmes budgétaires auxquels l'Agence doit malheureusement faire face.

138. Le nombre d'Etats qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est considérablement inférieur au nombre de ceux qui l'ont signé. Il y a cependant des raisons d'espérer que le rythme d'application du Traité sur la non-prolifération et des accords de garanties qui s'ensuivent avec l'AIEA va s'intensifier à la suite de la conclusion des négociations entre l'Agence et certains pays industriels importants. Dans ce contexte, il me semble également opportun de rappeler l'engagement prévu à l'article VI du Traité, à savoir que les Etats parties au Traité s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à prendre le plus tôt possible. Les progrès dans ce domaine sont jusqu'à présent fort peu encourageants.

139. En ce qui concerne les garanties, la délégation suédoise voudrait insister sur le fait qu'il est souhaitable d'introduire des procédures et des systèmes qui se concentrent sur ce qui est strictement nécessaire du point de vue des garanties. En d'autres termes, selon nous, l'Agence devrait utiliser, dans toute la mesure du possible, des systèmes nationaux de contrôle. De cette façon, le système d'application du Traité par des accords de garanties gardera des proportions raisonnables et acceptables et paraîtra moins pondéreux aux installations nucléaires, prises individuellement, qui devront être contrôlées. La délégation suédoise estime aussi qu'il serait souhaitable de vérifier de temps à autre si le système des garanties en vigueur est pratique et équitable.

140. La délégation suédoise connaît le point de vue, parfois exprimé, selon lequel l'Agence consacre de trop nombreux efforts au problème des garanties, au détriment de l'assistance technique. Cependant, nous pensons que ces deux domaines peuvent être développés parallèlement.

141. Les difficultés budgétaires sont particulièrement regrettables dans le domaine de l'assistance technique. L'Agence s'est toujours révélée excellente en tant qu'organe d'exécution des projets du PNUD



et elle a montré une grande efficacité dans les programmes de formation et de bourses. La récente étude de marché de l'AIEA pour l'énergie nucléaire dans 14 pays en voie de développement montre que l'énergie nucléaire devient un facteur avec lequel il faut compter dans les pays en voie de développement de même que dans le domaine énergétique, et que l'Agence aura un rôle important à jouer à ce propos. Le rapport du Directeur général, en ce qui concerne les activités d'assistance technique de l'Agence, montre que celle-ci connaît fort bien la politique de planification et d'orientation que les organes centraux des Nations Unies ont créée dans le domaine de l'assistance technique. Il ne semble pas qu'il y ait de problème en ce qui concerne le PNUD. Il est donc très souhaitable que les activités d'assistance technique, loin d'être réduites, voient au contraire leur volume s'accroître régulièrement en valeur réelle. Les pays en voie de développement membres de l'Agence sont constamment préoccupés de la diminution ou de la stagnation des ressources consacrées à l'assistance technique. Nous espérons vivement que cette tendance sera enrayée.

142. Les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement sont une question qui a beaucoup attiré l'attention au cours des dernières années, surtout en raison de l'élan donné par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Ma délégation note avec satisfaction que l'Agence s'intéresse de plus en plus au problème de la gestion des déchets et de la protection contre les radiations. Il est évident, dans tous les pays qui mettent au point un programme d'énergie nucléaire, que c'est précisément dans ces domaines que se trouvent certains des aspects les plus compliqués de l'application de l'énergie nucléaire sur une grande échelle. L'Agence a manifestement un rôle normatif important à jouer dans la mise au point de règlements à l'échelle mondiale pour la manipulation et le rejet sans danger des déchets radioactifs et pour la conclusion d'accords généraux dans ce domaine. Des experts, dans mon gouvernement, étudient maintenant le rapport qui a été produit par le groupe spécial chargé de l'étude de l'immersion des déchets sans l'océan — qui s'est réuni cet été — pour aider l'agence à s'acquitter de ses responsabilités, conformément à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

143. Il serait en effet regrettable que les activités de l'Agence soient menacées faute de ressources. Comme le montre le rapport, les problèmes financiers de l'Agence ont été aggravés par une inflation continue et par le réalignement du cours des changes des devises internationales. La Suède, quant à elle, a déclaré, à la dix-septième session de la Conférence générale de l'Agence, qui a eu lieu cette année, qu'elle était prête à prendre sa part, sur une base intérimaire, de la charge financière accrue résultant des événements que je viens de mentionner. Mais nous avons aussi insisté sur le fait que le risque des pertes dues aux

fluctuations du cours des changes pourrait être réduit si l'Agence constituait ses réserves monétaires en devises diverses.

144. Le nombre des sièges au Conseil des Gouverneurs de l'Agence est passé de 25 à 34, permettant ainsi à un certain nombre de nouveaux pays — plus spécialement les pays en voie de développement — de jouer un rôle actif dans la vie et le travail de l'Agence. Nous saluons cette tendance. La Suède, qui a elle-même été élue à ce conseil, essaiera de contribuer aux travaux futurs de l'Agence du mieux qu'elle le pourra.

145. Sur ces mots, je voudrais exprimer la gratitude du Gouvernement suédois à l'égard de l'AIEA et de son directeur général pour le travail effectué par l'Agence dans l'intérêt de toute l'humanité.

146. M. WOLTE (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : L'examen annuel, par l'Assemblée générale, du rapport de l'AIEA donne à ma délégation l'occasion bienvenue d'exprimer, au nom du Gouvernement autrichien, au directeur général M. Eklund, et à son personnel, notre profonde gratitude pour la compétence et le dévouement dont l'Agence a fait preuve dans son travail et dans l'accomplissement de sa tâche.

147. J'ai aussi le plaisir extrême de féliciter chaleureusement M. Eklund, qui s'est vu confier un quatrième mandat comme Directeur général de l'Agence. Au cours de son mandat, un certain nombre de décisions importantes ont été prises et des accords et traités significatifs ont été conclus par l'Agence sous la direction de M. Eklund et avec sa participation active. Ses qualités remarquables de savant et d'administrateur lui ont permis d'apporter une contribution décisive pour faire de l'Agence une organisation efficace, pleinement équipée pour atteindre un but qui est si vital pour le progrès de l'humanité. Mon gouvernement désire et espère que l'excellente coopération avec le Directeur général se poursuivra de la même façon amicale et constructive dans l'avenir.

148. En commentant le rapport de l'Agence pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1972 au 30 juin 1973, j'aimerais limiter mes remarques à certaines observations d'ordre général sur quelques questions importantes.

149. De nouveau, l'Agence souligne à juste titre dans son rapport l'importance des questions concernant la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est satisfaisant de noter que sur un total de 95 Etats non dotés d'armements nucléaires qui ont signé le Traité, 78 Etats ont également déposé leurs instruments de ratification. Cependant, le fait demeure que 37 seulement de ces pays ont conclu des accords de garanties avec l'Agence, comme cela est prévu à l'article III du Traité. Ici, les accords de garanties entre l'Agence et l'EURATOM méritent une mention spéciale. Ma délé-

gation pense qu'il est approprié de lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour leur demander d'engager des négociations avec l'Agence, conformément à l'article III du Traité, afin de conclure un accord de garanties.

150. L'Autriche a été parmi les premiers Etats qui ont signé et ratifié un tel accord avec l'Agence. Le Parlement autrichien a également adopté une loi prévoyant l'introduction d'un système autrichien national de contrôle pour faciliter les contrôles de garanties de l'Agence dans les installations autrichiennes, conformément aux dispositions du Traité. Nous apprécions l'appui donné par l'Agence à nos efforts en vue de trouver une procédure rapide et satisfaisante pour l'exécution technique des contrôles de garanties.

151. Etant donné l'expansion des industries nucléaires dans de nombreux pays, une importance encore plus grande devra être accordée au perfectionnement technique des contrôles de garanties et à la coordination des systèmes nationaux de contrôle avec les contrôles de l'Agence.

152. Pour ses activités dans ce domaine, l'Agence a besoin de laboratoires suffisants pour réaliser les essais nécessaires. Le 3 juillet 1973, un accord a été signé entre l'Agence et la *Studiengesellschaft für Atomenergie* autrichienne pour la construction d'un tel laboratoire de garanties à Seibersdorf, près de Vienne. Le travail commencera dans un très proche avenir, et ce laboratoire sera mis à la disposition de l'Agence au début de 1975. Les trois laboratoires qui se trouvent à l'heure actuelle au siège provisoire seront également transférés à Seibersdorf en temps voulu, comme l'Agence l'a demandé.

153. Il est satisfaisant de noter que le 1<sup>er</sup> juin 1973, la version amendée de l'article VI du statut que l'Assemblée générale avait approuvée en 1970 est entrée en vigueur. A la suite de cela, le nombre de membres du Conseil sera porté à 34, donnant ainsi la possibilité à un nombre beaucoup plus grand de pays en voie de développement d'être membres du Conseil, événement que ma délégation accueille chaleureusement.

154. L'importance que l'Agence attribue à la protection du milieu humain et aux mesures de garanties qui doivent être appliquées si l'on veut que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques, est le résultat de la préoccupation toujours croissante de l'opinion publique dans tous les pays en ce qui concerne les questions de la pollution de l'environnement. Les raisons principales des activités de l'Agence dans ce domaine sont de deux ordres : d'une part, la compréhension du fait que ce travail est nécessaire pour assurer la quantité d'énergie mondiale nécessaire; d'autre part, la compréhension du fait que des erreurs d'application de la technologie nucléaire auraient des conséquences plus sérieuses et plus dangereuses que toute autre forme de pollution de l'environnement.

155. Nous prenons donc note avec satisfaction que l'Agence, tenant compte des résultats de la Conférence de Stockholm, a presque doublé le nombre de colloques et de groupes de travail qui se sont occupés de ces problèmes en 1972.

156. En ce qui concerne l'application de la résolution 2829 (XXVI) de l'Assemblée générale, chargeant l'Agence "de rechercher des moyens de créer, dans le cadre de l'Agence, un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié", nous sommes également satisfaits de voir que de nouveaux progrès ont été réalisés à cet égard et que d'autres réunions internationales d'experts sont prévues pour établir des procédures détaillées traitant des demandes d'assistance d'Etats Membres dans le domaine des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

157. Mon pays a toujours attaché la plus grande importance aux questions concernant l'énergie nucléaire et le développement. L'Agence doit être félicitée pour la nouvelle augmentation du nombre de grands projets élaborés et mis en œuvre pour le PNUD.

158. Ma délégation voudrait souligner, en particulier, le fait que les contributions au programme d'assistance technique de l'Agence ont atteint un record en 1973 et que l'objectif que l'on s'était fixé à cette fin sera peut-être même dépassé.

159. En conclusion et en tant que représentant du pays hôte de l'Agence, je voudrais donner un très bref rapport sur les progrès concernant la construction des bâtiments pour le siège permanent de l'Agence. Après une planification approfondie en étroite coopération avec les organisations internationales situées à Vienne, les travaux de fondations ont commencé au printemps dernier. Des progrès rapides ont été faits depuis et les travaux de superstructure de l'un des bâtiments de bureaux sont déjà bien entamés. L'application des dernières techniques de construction facilitera considérablement l'achèvement de ce groupe de bâtiments dans les meilleurs délais, tout en garantissant les plus hauts niveaux internationaux de qualité.

160. Je suis autorisé à donner une fois de plus l'assurance que le Gouvernement fédéral autrichien, en coopération avec la ville de Vienne, veillera à ce que les facilités nécessaires et des installations additionnelles soient mises à la disposition de l'Agence le plus tôt possible.

161. Enfin, je voudrais remercier les délégations de la Tchécoslovaquie, du Danemark et du Japon pour le projet de résolution qu'ils ont présenté sur la question en discussion. Je suis convaincu que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

162. M. CHAKRAVARTY (Inde) [interprétation de l'anglais] : Le rapport annuel de l'AIEA pour la pé-

riode allant du 1<sup>er</sup> juillet 1972 au 30 juin 1973 nous est soumis pour examen. Avant d'exprimer les opinions de ma délégation au sujet de ce rapport, je voudrais féliciter M. Eklund à l'occasion de son élection pour un quatrième mandat au poste de directeur général de l'AIEA. M. Eklund a fait de remarquables contributions à l'AIEA, tant en qualité de savant que de diplomate chevronné et d'administrateur. Nous sommes convaincus que, sous la direction compétente et dynamique de M. Eklund, l'AIEA continuera à fonctionner efficacement, comme par le passé, et répondra aux besoins des pays en voie de développement et des pays développés dans le domaine très spécialisé des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. M. Eklund a présenté de façon très complète et très claire son excellent rapport sur lequel je vais maintenant faire quelques observations.

163. Le programme d'assistance technique de l'AIEA, qui est une des fonctions principales de cette agence, est financé par des contributions volontaires. L'objectif fixé pour les contributions volontaires en 1974 a été maintenu à trois millions de dollars seulement, bien qu'à la suite de l'inflation et des fluctuations monétaires, il se soit produit une érosion considérable de la valeur monétaire et, par voie de conséquence, de l'efficacité du programme correspondant.

164. L'an dernier, la contribution de l'Inde s'est élevée à 45 000 dollars alors que sa quote-part avait été fixée à 44 700 dollars. Bien que le pourcentage de notre quote-part pour l'année 1974 soit toujours fixé à 44 700 dollars, l'Inde a décidé de faire une contribution de 50 000 dollars l'an prochain. Nous espérons que d'autres pays feront aussi tout leur possible pour dépasser le montant de leur quote-part de telle sorte que l'Agence soit à même de fournir une aide technique supplémentaire aux pays en voie de développement. L'Inde continue également de mettre à la disposition de l'Agence cinq bourses de formation pour des candidats qu'elle désigne.

165. Compte tenu de la responsabilité croissante de l'Agence dans le domaine des garanties, elle doit, d'année en année, consacrer des fonds toujours plus importants à ces activités. L'Agence examine d'ores et déjà une proposition en vue de financer les activités d'assistance technique au titre de son budget ordinaire plutôt que par des contributions volontaires. Si cette proposition était adoptée, on pourrait disposer de crédits supplémentaires pour l'assistance technique au titre du budget ordinaire, ce qui permettrait de ne plus dépendre entièrement de contributions volontaires.

166. L'AIEA a fait un travail remarquable pour mettre au point une étude de marché détaillée en ce qui concerne la puissance nucléaire dans 14 pays en voie de développement. Cette tâche qui a été récemment menée à bien va s'avérer très utile pour les pays en voie de développement intéressés.

167. Par un amendement au statut de l'Agence, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a été élargi. En conséquence, le nombre des membres du Conseil sera augmenté d'un tiers environ, par rapport aux 25 membres actuels, et un certain nombre d'Etats en voie de développement siégeront à ce conseil. C'est une mesure dont nous nous félicitons puisque le Conseil sera ainsi plus représentatif et on espère que les décisions qu'il prendra auront de ce fait plus de poids auprès d'un grand nombre de pays.

168. Les activités de l'Agence dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité nucléaire ont été récemment renforcées grâce à des contributions volontaires et à un remaniement de l'ordre des priorités. Plusieurs études très poussées ont été entreprises par des Etats Membres sur la sécurité nucléaire, et l'Agence espère en recevoir les résultats pour qu'elle puisse examiner dans le détail et coordonner les opinions et les conclusions qu'elles comportent et qui auraient une grande importance pour tous les pays.

169. Le paragraphe 16 du rapport annuel de l'Agence indique qu'une étude détaillée a été faite en février 1973 par un groupe de spécialistes des activités de la Division mixte FAO/AIEA de l'énergie atomique, dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Je constate que les spécialistes ont souscrit à la méthode adoptée par la Division qui vise à concentrer les efforts sur la solution des problèmes des pays en voie de développement, et qui a recommandé que l'équilibre général actuel des activités au titre du programme soit maintenu. Les programmes visant à réduire les besoins en pesticides et en engrais chimiques, comme la technique de stérilisation des mâles pour lutter contre les insectes, les études sur la meilleure utilisation des engrais, de même que la production de plantes résistant aux maladies, seraient à n'en pas douter, d'une grande importance en particulier pour les pays en voie de développement.

170. La répartition de l'assistance technique par domaine d'activité et par région est exposée à la page 11 du rapport, figure 2. On verra que l'assistance technique pour la prospection, l'extraction et la préparation des matières premières nucléaires en Asie et en Extrême-Orient représente seulement 7% du total, tandis que l'assistance à ce titre s'élève à 16% en Europe, 13% en Amérique latine et 10% en Afrique. Il semble donc qu'en Asie et en Extrême-Orient il y ait plus de latitude pour consacrer davantage d'attention et une assistance technique accrue à la prospection, à l'extraction et à la préparation des matières premières nucléaires. Quatre pour cent seulement de l'assistance technique totale que fournit l'Agence à l'Asie et à l'Extrême-Orient sont consacrés à l'application des isotopes et des radiations en biologie. Or c'est sans aucun doute un domaine où les pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient pourraient tirer le plus grand parti de l'application appropriée et adéquate des isotopes et des ra-



dations en biologie. J'espère que l'Agence étudiera cette question et trouvera le moyen d'augmenter l'aide à l'Asie et à l'Extrême-Orient dans ces deux domaines particuliers pour que cette aide soit comparable à celle que reçoivent d'autres pays.

171. Le tableau 3 à la page 19 montre l'état des contributions volontaires au Fonds général. Nous sommes satisfaits de constater qu'en 1973, 91,4% de l'objectif fixé pour les contributions en espèces au Fonds général ont été atteints. Il est toutefois inquiétant de constater que le pourcentage de membres qui ont fait des annonces de contributions diminue constamment depuis 1970. Ainsi, 70,9% ont fait des annonces en 1970 tandis qu'en 1973 il n'y en avait que 56,9% et ce, à la mi-juin 1973. J'espère que d'autres membres contribueront volontairement au Fonds général pour montrer l'intérêt qu'ils portent aux activités de l'AIEA.

172. Il est intéressant de noter au paragraphe 93 du rapport annuel de l'Agence que le nombre de commandes de centrales nucléaires continue d'être très élevé, le total étant de 46 350 mégawatts pour l'année. Compte tenu des commandes actuelles, la capacité nucléaire dépassera 120 000 mégawatts à la fin de 1975 et 300 000 mégawatts d'ici à 1980.

173. La capacité nucléaire mondiale a été évaluée provisoirement à 3,5 millions de mégawatts, ce qui représente 50% de la capacité électrique totale, d'ici à l'an 2 000. L'énergie nucléaire permet l'espoir d'assurer au monde une source d'énergie de rechange face à la réduction rapide des réserves de combustible minéral naturel et face à une crise énergétique qui menace soudainement dans des proportions inquiétantes le monde industrialisé.

174. De même, un usage intensif d'énergie nucléaire poserait des difficultés : il faudrait s'assurer d'une source de combustible nucléaire, et l'évacuation sans danger des déchets nucléaires serait une tâche immense; il faudrait aussi résoudre le problème de l'entreposage, de la manutention et du transport de matériaux radioactifs en quantités énormes, dans diverses localités. C'est à l'Agence qu'il appartiendrait d'étudier ces problèmes scientifiques et administratifs complexes. La responsabilité de la gestion sans risques d'un très grand nombre de centres nucléaires dans les décennies à venir serait certainement énorme. Il dépendra, dans une large mesure, de l'Agence, de ses avis et de son assistance, que cette tâche soit accomplie comme il convient, dans l'intérêt des populations.

175. Avant de conclure, je voudrais passer brièvement en revue les progrès accomplis en Inde dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique car, pensons-nous, notre expérience pourrait être utile à d'autres Etats, notamment aux pays en voie de développement.

176. La première unité du projet d'énergie atomique de Rajasthan, qui est devenue critique en août 1972, a été intégrée le 30 novembre de la même année au réseau électrique de Rajasthan. Cette unité a produit de l'énergie au niveau de plus de 100 mégawatts. La deuxième centrale électrique atomique de Rajasthan et la centrale électrique atomique de Madras sont dans un état de construction avancée. Les travaux ont commencé pour l'installation d'une nouvelle centrale électrique atomique à Narora, près de New Delhi.

177. On a décidé de construire à Trombay un réacteur de recherche thermique de 100 mégawatts en utilisant l'uranium naturel et l'eau lourde. Ce réacteur servirait à des recherches scientifiques et techniques et à la production en grande quantité de radioisotopes à usage industriel et médical.

178. On est en train d'installer à Kalpakkam, près de Madras, en collaboration avec la France, un réacteur surrégénérateur expérimental. Ce réacteur permettra d'étudier les plans, la construction et le mode d'opération d'un réacteur rapide, à combustion d'uranium enrichi de plutonium, refroidi au sodium, qui servira également de moyen d'irradiation.

179. Une usine pilote de stérilisation par irradiation de produits médicaux, construite à Trombay avec l'aide du PNUD, est presque terminée. L'installation de l'équipement médical devrait se faire au cours de cette année et l'on escompte inaugurer l'usine officiellement au début de l'an prochain. Un projet d'utilisation des radiations à haute intensité, qui permettrait de développer de larges sources de radiation, sera également bientôt achevé à Trombay.

180. On espère bientôt terminer la construction du projet de cyclotron à énergie variable près de Calcutta.

181. On a créé un centre d'évacuation des déchets radioactifs qui sera chargé d'assurer dans les normes les plus strictes le contrôle et l'immobilisation des déchets radioactifs et la lutte contre la pollution de l'environnement. Ce centre de recherche délivre des autorisations d'évacuation des déchets sous le contrôle de sa division de la santé, après avoir établi quelle quantité de déchets radioactifs peuvent être déposés dans un site donné sans présenter de danger. La chose est rendue possible par les efforts déployés sur le plan scientifique par les laboratoires de surveillance de l'environnement. Le programme de l'environnement en Inde a été établi de façon à faire une large part aux problèmes causés par la dispersion des déchets et les procédés de reconcentration, compte tenu de tous les facteurs en cause, tels l'utilisation des ressources, le mode de vie et les activités de la population par rapport à l'environnement.

182. En ce qui concerne le projet de résolution A/L.703, ma délégation l'appuie sans réserve et espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

183. Pour conclure, je dirai une fois de plus que l'AIEA a effectué un excellent travail; en effet, elle fournit à un grand nombre d'Etats des renseignements dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, et elle leur offre son assistance. Mais, comme il est possible que survienne une crise aiguë d'énergie, que nous assistions à une prolifération de centrales atomiques, et que par conséquent les problèmes de pollution se multiplient, il faut que l'AIEA étudie soigneusement, avec le sens des perspectives, la question de l'évolution de son programme de travail pendant les 20 années à venir; il faut qu'elle examine les priorités, les besoins et les contributions possibles à la grande majorité de ses membres pour les aider à accéder à un meilleur niveau de vie.

184. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec beaucoup d'intérêt que la délégation de la République démocratique allemande a pris note du rapport annuel à l'Assemblée générale du Directeur général de l'AIEA sur les travaux de l'Agence en 1972-1973. Nous voudrions à cette occasion exposer notre point de vue sur certains aspects des activités de l'Agence.

185. L'admission de la République démocratique allemande à l'AIEA à la dix-septième session de sa conférence générale va dans le sens des efforts déployés par les Etats épris de paix pour assurer la détente, la sécurité internationale, la paix et la coopération sur un pied d'égalité. Cette décision est une contribution réelle aux changements positifs survenus récemment dans la situation internationale. Ma délégation tient à remercier tous ceux qui ont félicité la République démocratique allemande d'avoir été admise à l'Agence.

186. Ma délégation part du fait que l'AIEA est une institution intergouvernementale des plus importantes dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La mise en œuvre des principes de coexistence pacifique, et les modifications positives intervenues dans la situation internationale, créent une atmosphère propice à l'accomplissement des tâches de l'AIEA et ouvrent des perspectives de travail nouvelles à cette agence, dans l'intérêt de tous les Etats membres. A ce propos, il faut mentionner l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique le 22 juin 1973. Cet accord sert la détente internationale et contribue grandement au renforcement de la sécurité internationale et de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

187. La République démocratique allemande a toujours eu très à cœur la réalisation des objectifs de l'AIEA sur la base des principes et des buts de la Charte des Nations Unies, et elle donne son appui à toutes les activités de l'Agence qui visent à assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, le respect scrupuleux du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires est de la plus grande importance. Ce traité international permet les meilleures possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous avons appuyé dès le début la conclusion de ce traité, et nous avons été l'un des premiers Etats à le signer et à le ratifier.

188. Avant même d'avoir été admise à l'AIEA, la République démocratique allemande a conclu un accord de garanties avec l'AIEA en mars 1972, conformément à l'article III du Traité et elle le respecte sans défaillance. Ma délégation est convaincue que l'accession au Traité d'un plus grand nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires, et plus particulièrement de ceux dits "sur le seuil," ainsi que la conclusion d'accords de garanties par ces Etats avec l'AIEA contribueront à la détente et au renforcement de la sécurité internationale. Ma délégation note avec satisfaction que jusqu'à présent, 95 Etats n'ayant pas d'armes nucléaires ont signé le Traité, 78 l'ont ratifié et 45 Etats parties au Traité ont conclu des accords de garanties avec l'AIEA. Ainsi que le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, l'a dit dans son rapport annuel, des accords de garanties ont été conclus au début de 1973 entre l'AIEA et les Etats non dotés d'armes nucléaires membres d'EURATOM. Nous croyons donc que rien ne devrait maintenant s'opposer à la ratification du Traité par la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et par d'autres Etats. La ratification du Traité par ces Etats servirait la détente en Europe, le renforcement de la sécurité internationale et la coopération pacifique en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le cadre de l'AIEA, dans l'intérêt autant des pays en voie de développement que des pays développés.

189. Ma délégation rend hommage aux efforts de l'AIEA et de son secrétariat pour mettre en vigueur le programme de travail de l'Agence. Bien entendu, nous voyons également ce programme de travail du point de vue de la participation de la République démocratique allemande à l'Agence. La République démocratique allemande appuie les buts fondamentaux du programme de travail de l'Agence pour la période allant de 1973 à 1978, et elle est prête à participer à l'application de ce programme dans toute la mesure du possible et à mettre également à la disposition de l'AIEA l'expérience acquise par notre pays au CAEM.

190. Comme de nombreux autres Etats, nous attachons une grande importance à la réalisation des tâches qui découlent pour l'AIEA de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, l'observation et l'extension des systèmes de sécurité, de protection contre les radiations et de la sécurité nucléaire sont d'une grande importance. Lors de la dix-septième session de la Conférence générale de l'AIEA, le représentant de la République démocratique allemande a déjà fait savoir que son gouvernement était prêt à participer à la mise en

œuvre de mesures pour garantir les matières nucléaires, en particulier l'extension du système d'inspection de l'AIEA, la mise au point de méthodes de contrôle, l'élaboration de normes de sécurité, à la prise de mesures internationales de contrôle et à d'autres tâches telles que la manipulation et le rejet des déchets nucléaires. Maintenant comme auparavant, l'assistance technique et les efforts dans ce sens de l'AIEA sont très importants. La République démocratique allemande est prête à contribuer à la formation d'experts dans les domaines de la technologie des isotopes, de la physique nucléaire, de la construction des réacteurs, de la protection contre les radiations et des systèmes d'information. Le représentant du Gouvernement de la République démocratique allemande, à la dernière Conférence générale, a également déclaré que mon gouvernement était prêt à faire une contribution volontaire appropriée en devises nationales au fonds adéquat de l'Agence afin de promouvoir, en particulier, le programme d'assistance technique de l'AIEA. Une attention spéciale doit également être accordée au programme de protection de l'environnement de l'Agence. La République démocratique allemande a toujours porté une grande attention à ce problème humanitaire et considère que la protection du milieu est partie intégrante de la construction du socialisme.

191. Ma délégation appuie également l'extension de l'INIS, le système international de documentation nucléaire de l'Agence. Il nous intéresse de compléter notre propre "système de documentation pour la science et la technologie" en participant activement au système de l'AIEA et en mettant notre propre expérience au service du développement futur de ce dernier.

192. Permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion pour féliciter le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, au nom de ma délégation, à l'occasion de sa réélection et de lui souhaiter un plein succès et une énergie créatrice dans son travail.

193. Ma délégation donne son plein appui au projet de résolution A/L.703 dont nous sommes saisis.

194. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec grand plaisir l'introduction de M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, au rapport annuel de cette agence pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1972 au 30 juin 1973. Nous sommes également heureux de le féliciter à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'AIEA pour un nouveau mandat de quatre ans. Ce fut pour nous un honneur que de l'accueillir lors de sa visite récemment aux Philippines.

195. Les Philippines s'intéressent vivement aux activités de l'AIEA, en particulier à celles visant à mettre à la disposition du monde entier les avantages de l'énergie nucléaire, compte tenu des besoins particuliers des pays en voie de développement.

196. Il semble que pendant la période sur laquelle porte le rapport, l'AIEA a accordé une attention spéciale au travail concernant la négociation d'accords de garanties se rapportant au Traité sur la non-prolifération, l'assistance aux pays en voie de développement et les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Je voudrais brièvement parler de ces activités dans la mesure où elles concernent les Philippines.

197. Les Philippines ont ratifié le Traité le 5 octobre 1972 et ont signé l'accord de garanties avec l'AIEA le 21 février 1973, ce qui indique le désir de mon pays de se conformer aux responsabilités qui sont les siennes en vertu de ce traité et de collaborer avec l'Agence dans l'exécution de la tâche de cette dernière consistant à fournir des garanties pour les matières nucléaires afin d'éviter que le traité ne soit violé. A ce propos, la délégation philippine constate avec satisfaction que deux puissances dotées d'armes nucléaires, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont offert de conclure des accords avec l'AIEA pour la garantie de matières nucléaires dans certaines de leurs installations atomiques civiles. Ces arrangements devraient être favorisés pour que l'Agence puisse un jour avoir une responsabilité plus grande dans ces activités de surveillance en vertu du Traité.

198. En ce qui concerne le programme d'assistance technique de l'AIEA, ma délégation reconnaît avec plaisir l'aide fournie à mon pays à propos de sa récente décision de construire la première centrale électrique nucléaire dans l'île de Luçon. Cette position adoptée par le Gouvernement des Philippines a été le résultat de la plus vaste enquête nucléaire à grande échelle entreprise aux Philippines en exécution d'un projet du PNUD décrit au paragraphe 32 du rapport de l'AIEA. Le rôle de l'Agence dans ce projet remonte à la toute première étude effectuée en 1959-60 au moment où une mission spéciale est venue aux Philippines mettre sur pied un projet d'énergie nucléaire dans le pays. En 1964-1965, l'AIEA a agi en tant qu'agence d'exécution pour l'étude du PNUD sur les possibilités de pré-investissement en vue d'introduire l'énergie nucléaire à Luçon. En 1972, l'Agence a joué un rôle important en mettant à jour l'étude des possibilités du PNUD et le rapport final présenté l'année dernière au Gouvernement des Philippines a servi de base à la décision de celui-ci de construire une centrale d'énergie nucléaire à Luçon. La délégation des Philippines à la dernière Conférence générale de l'AIEA a reconnu l'aide qu'elle devait à l'Agence dans l'exécution de son projet de centrale électrique nucléaire et nous sommes heureux d'exprimer ici encore notre reconnaissance.

199. Comme il apparaît dans le rapport, les Philippines s'intéressent également aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique pour l'agriculture notamment en ce qui concerne la production et la conservation des produits. Elles ont également manifesté leur intérêt en ce qui concerne la prospection d'uranium,



compte tenu des besoins à prévoir dont ces ressources feront l'objet pour la production d'électricité à partir de l'énergie atomique d'ici à la fin de ce siècle.

200. Tout le monde connaît la vive opposition que les Philippines manifestent à l'encontre des essais dans l'atmosphère d'explosifs nucléaires. Ma délégation est donc en faveur de la responsabilité nouvelle conférée à l'AIEA dans le domaine des effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement et nous sommes d'accord sur la suggestion faite par l'Union soviétique l'an dernier à l'Assemblée, au cours de l'examen du rapport de l'AIEA, suggestion de faire de l'Agence l'organe responsable de la coopération internationale pour la protection de l'environnement contre la contamination radioactive. Ma délégation espère que, grâce au mécanisme de l'AIEA, on pourra conclure des arrangements ou arriver à une entente en ce qui concerne les explosifs nucléaires, qui tiendraient compte des effets nuisibles sur l'environnement et l'écologie<sup>4</sup>.

201. En lisant ce rapport, il faut noter que l'AIEA participe également à certaines activités et à certains programmes découlant des recommandations de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Toutefois, il est évident que l'Agence effectue dans ce domaine des progrès assez lents, source de découragement et de déception pour les Etats non dotés d'armes nucléaires qui espèrent bénéficier des avantages que l'on pourrait tirer des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La fourniture d'assistance, technique et financière, aux pays en voie de développement, n'a pas eu lieu comme on aurait pu l'espérer et s'y attendre. Si nous tenons compte du travail effectué par l'AIEA dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, nous remarquons que l'Agence aboutit à des résultats plus importants dans l'exécution des tâches qui lui incombent en vertu du Traité, alors qu'il est regrettable de constater les maigres résultats qu'elle a obtenus en exécution des décisions adoptées par la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation espère que les Etats membres de l'AIEA qui sont des puissances nucléaires et les autres Etats qui sont en mesure d'aider à la mise en œuvre des décisions de la Conférence se rendront compte du déséquilibre ou de la disparité qui existe dans le programme de travail de l'AIEA et feront quelque chose à ce sujet.

202. Les Philippines ont coopéré, dans toute la mesure de leurs moyens, au travail de l'AIEA. En dépit de leurs ressources limitées, elles ont apporté leur contribution au fonds volontaire de l'AIEA et ont accordé un nombre limité de bourses d'études dans le cadre du programme d'études de l'Agence. Comme preuve de l'intérêt qu'elles apportent au programme d'assistance technique de l'Agence, les Philippines, ainsi qu'elles l'ont déclaré lors de la dernière Conférence générale, apporteront au Fonds général une

contribution volontaire d'un montant équivalant à leur quote-part du budget ordinaire de 1974. Comme preuve de l'intérêt croissant que portent les Philippines au travail de l'Agence et de l'importance qu'elles attachent à ce travail, une mission permanente des Philippines auprès de l'AIEA sera installée à Vienne avant la fin de cette année.

203. A ce propos, mon gouvernement se félicite de la récente élection des Philippines au Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour un mandat de deux ans. Notre élection à ce conseil fait suite à la décision de donner une plus large représentation aux pays en voie de développement au sein du Conseil.

204. Compte tenu de tout ce qui précède, ma délégation apporte son appui total au projet de résolution A/L.703 présenté par le Japon, le Danemark et la Tchécoslovaquie. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

205. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport annuel de l'AIEA décrit fidèlement l'important travail que l'Agence accomplit, et son directeur général, M. Eklund, a brillamment résumé les principales réalisations dont s'est acquitté l'Agence l'année dernière.

206. Nous partageons l'opinion exprimée par M. Eklund dans le discours qu'il a prononcé lors de la dix-septième session de la Conférence générale de l'AIEA qui a eu lieu en septembre dernier à Vienne, opinion selon laquelle le fait de mettre les avantages de l'énergie nucléaire à la disposition du monde entier — particulièrement de les offrir aux pays en voie de développement et de prévoir des mesures visant à sauvegarder l'utilisation pacifique de l'atome — demeure, à juste titre, la principale ligne de force des activités de l'Agence. Nous estimons que ces deux genres d'activités ne peuvent constituer les éléments d'un choix, car elles sont complémentaires et favorisent également tous les Etats Membres. Seule, ni l'une ni l'autre n'est viable à longue échéance. Nous croyons aussi que l'Agence réalise un équilibre souhaitable entre ces deux aspects de son programme, mais qu'elle doit continuer à examiner les besoins afin d'en maintenir l'équilibre.

207. L'Agence a réussi à relever le défi d'accroître considérablement les dispositions de garanties à la suite de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération et de la mise sur pied massive de centrales électriques nucléaires. Bien que d'autres délibérations sur le contrôle des armements retiennent maintenant l'attention, on ne doit pas oublier l'importance permanente du Traité en tant que premier instrument international visant à empêcher la prolifération des armements nucléaires et, à notre avis, on devrait encourager les pays à signer et à ratifier le Traité.

208. La signature par l'Agence d'un accord de garanties avec les Etats non dotés d'armes nucléaires,

<sup>4</sup> *Ibid.*, 2077<sup>e</sup> séance.

membres de l'EURATOM, constitue un pas important; nous partageons l'espoir exprimé par le Directeur général et d'autres délégations à la Conférence générale de l'AIEA que l'accord et le Traité sur la non-prolifération fassent bientôt l'objet d'une ratification de la part de ces pays et peut-être des pays qui n'en sont pas déjà parties. Cependant, nous partageons également l'inquiétude du Directeur général quant au rythme d'application du Traité. Nous espérons que les Etats qui ont signé le Traité, mais qui ne l'ont pas encore ratifié, déposeront bientôt leurs instruments de ratification et que tous les Etats qui y sont déjà parties concluront bientôt les accords de garanties nécessaires avec l'Agence.

209. Cette dernière joue un rôle important dans l'application du Traité sur la non-prolifération grâce à l'application des mesures de garanties établies sur le modèle convenu au sein du Comité des garanties de l'AIEA. On reconnaît la nécessité d'établir des méthodes de garanties perfectionnées en prévision de la multiplication considérable des services, notamment des centrales, qui seront l'objet d'une inspection. Le Canada appuie sans réserve les efforts déployés par l'Agence afin de réaliser ces objectifs.

210. L'inquiétude exprimée dernièrement dans de nombreuses régions du monde au sujet de la future disponibilité des ressources de combustibles traditionnelles pour répondre à la demande mondiale grandissante en énergie et au sujet des répercussions sur l'environnement de l'utilisation massive et soutenue des combustibles a accéléré l'élaboration de systèmes de réacteurs nucléaires en tant que solution la plus souhaitable pour l'environnement dans l'immédiat pour remplacer les sources traditionnelles d'énergie électrique. Bien que le Canada ne doive pas souffrir d'une pénurie de sources de combustibles fossiles à brève échéance, le Gouvernement canadien partage depuis longtemps la conviction de l'Agence selon laquelle l'énergie nucléaire pourrait constituer une source d'électricité sûre, non polluante et concurrentielle sur le plan économique pour tous les pays.

211. Au Canada, cette conviction a entraîné la mise sur pied, par l'Atomic Energy of Canada Limited, du réacteur deutérium-uranium du Canada du type Candu à modérateur d'eau lourde et alimenté par de l'uranium naturel, réacteur dont le succès a été établi par la centrale de Pickering de l'Hydro-Ontario, laquelle constitue maintenant la plus vaste centrale d'énergie nucléaire du monde.

212. Les pays en voie de développement prennent aussi conscience des avantages éventuels qu'ils pourraient tirer de l'énergie nucléaire, et un certain nombre d'entre eux ont déjà construit ou commandé des centrales d'énergie nucléaire, dont plusieurs sont du type Candu. Les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire aux pays en voie de développement ont été soulignées de façon saisissante dans la dernière étude de marché effectuée par l'Agence. Nous considérons

l'étude comme un exemple valable du type d'assistance que l'Agence peut accorder aux pays en voie de développement afin de les aider à planifier les moyens de répondre à la demande toujours croissante en énergie de leurs populations et de leurs industries. Le Gouvernement canadien espère que la communauté financière internationale, et surtout les organisations de financement internationales comme la Banque mondiale, étudieront soigneusement ce rapport, qui signale les exigences financières considérables des centrales d'énergie dans les pays en voie de développement. Nous estimons que l'élaboration de l'étude de marché et d'autres travaux d'assistance technique ont été et sont exécutés efficacement; le Gouvernement du Canada se réjouit en particulier de la fructueuse coopération qui s'est établie entre l'Agence et le PNUD dans ce domaine. Bien que nous croyions que l'assistance technique au sein de l'ensemble des organismes des Nations Unies doive être d'abord financée par le PNUD, auquel le Canada consent une contribution substantielle, nous reconnaissons pleinement l'importance du Fonds général de l'AIEA comme moyen de fournir l'assistance technique qu'il est impossible d'obtenir ailleurs.

213. En conséquence, le Gouvernement canadien estime qu'il faut souscrire sans réserve au Fonds général et il se réjouit d'apprendre que le Fonds a, pour la première fois cette année, atteint plus de 90% de son objectif et que le total des contributions volontaires dépassera l'objectif de 3 millions de dollars en 1974.

214. Le Canada souscrit à l'importance croissante accordée par l'Agence à la protection de l'environnement et il espère une coopération heureuse en ce domaine entre l'Agence et le PNUE. En conséquence, nous nous réjouissons d'apprendre que le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco, exécutera d'autres travaux dans le domaine de la pollution marine grâce aux fonds accordés par le PNUE. De même, nous sommes entièrement d'accord pour confier à l'Agence, aux termes de la Convention pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières, de Londres, la tâche d'établir des critères visant les déchets hautement radioactifs qui ne doivent pas être immergés en mer.

215. Le Gouvernement canadien se réjouit de l'entrée en vigueur de la modification de l'article VI du statut de l'Agence grâce à laquelle le Conseil d'administration sera désormais composé de 34 membres. L'introduction d'une représentation plus vaste au sein du Conseil, des pays en voie de développement en particulier, était, selon nous, importante et opportune.

216. En dernier lieu, j'aimerais maintenant aborder un problème urgent pour l'Agence et d'autres organisations du système des Nations Unies, à savoir les difficultés budgétaires engendrées par la fluctuation

des taux de change des douze derniers mois, qui s'inscrivent parallèlement à une hausse générale des prix. Le Gouvernement canadien a été favorablement impressionné par les efforts d'économie du Directeur général face à une telle situation sans pour autant réduire sensiblement les programmes de l'Agence. Le Canada reconnaît que les plus grands efforts du Directeur général à cet égard ne sauraient écarter la nécessité d'obtenir des fonds supplémentaires si l'on veut maintenir les programmes essentiels. Nous estimons que le programme de l'Agence pour 1974 et les années subséquentes est bien préparé et financièrement sain. En conséquence, le Gouvernement du Canada a indiqué qu'il est disposé à souscrire à une augmentation raisonnable du budget de 1974 afin d'obvier aux effets de l'instabilité monétaire.

217. Pour terminer, j'aimerais réitérer l'appui sans réserve du Gouvernement canadien pour tous les aspects du travail de l'Agence. Nous croyons qu'un juste équilibre se trouve maintenu, d'une part entre les garanties toujours plus nombreuses et les responsabilités en matière d'environnement et, d'autre part, les activités techniques et promotionnelles plus traditionnelles. Le secrétariat de l'Agence a bien servi l'Organisation, grâce surtout aux qualités remarquables et aux sages conseils de son chef M. Eklund. J'aimerais féliciter celui-ci pour sa nomination, fort justifiée, à un quatrième mandat.

218. La délégation canadienne recommande le rapport de l'AIEA, à tous les Etats représentés à l'Assemblée générale, dans l'espoir qu'il obtiendra un appui unanime.

219. M. ZAHNAN (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, m'associant à ceux qui m'ont précédé, je voudrais rendre hommage à M. Sigvard Eklund pour l'introduction si claire au rapport de l'AIEA qu'il a présenté pour l'année 1972-1973. Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Eklund de sa réélection en tant que Directeur général de l'Agence pour les quatre années à venir. M. Eklund a assumé avec grande compétence les responsabilités de Directeur général pendant les douze dernières années, et nous lui souhaitons pour cette nouvelle période le plus grand succès, l'assurant de la coopération de la délégation égyptienne avec l'AIEA. Nous voudrions également saluer les nouveaux membres de l'Agence, la République démocratique allemande et la République populaire mongole.

220. Le rapport de l'AIEA pour l'année 1972-1973 a déjà été examiné par la Conférence générale de l'Agence à sa dix-septième session, à Vienne en septembre 1973, et il a également été adressé à l'Assemblée générale. Voici quelques idées que nous voudrions exprimer à son sujet.

221. Lors de sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2907 (XXVII) qui

traitait principalement de deux questions : premièrement, des activités de coopération technique de l'Agence et des projets qu'elle met en œuvre grâce aux contributions du PNUD; deuxièmement, des responsabilités de l'Agence en matière de garanties et de la négociation d'accords de garanties avec les Etats non dotés d'armes nucléaires. Entre autres pays en voie de développement, l'Egypte voudrait souligner le rôle de l'AIEA dans la coopération technique et dans la mise en œuvre de projets en harmonie avec les organes et institutions des Nations Unies et plus particulièrement avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le PNUD, le PNUE et le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (en projet).

222. L'un des buts de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui s'est tenue à Genève en 1971, fut d'informer les planificateurs et les fonctionnaires des gouvernements du rôle de l'énergie atomique et des applications des isotopes à la médecine, aux maladies des plantes, à la production alimentaire, en mettant l'accent sur l'intégration de l'énergie nucléaire aux économies et aux plans nationaux.

223. Il y a des domaines sur lesquels l'Agence devrait se concentrer davantage et pour lesquels elle devrait réserver des fonds plus importants dans ses programmes à venir. Il s'agit, entre autres, de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et pour le dessalement de l'eau de mer, ainsi que de l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques et de la prospection et de l'exploitation des matières premières nucléaires. De tels domaines ont une importance croissante dans les plans de développement des pays en voie de développement. L'atome doit devenir une source importante d'énergie d'ici à la fin du siècle. Les estimations qui ont été données à la Conférence de Genève en septembre 1971 montrent qu'en 1980 environ 15% de l'énergie électrique mondiale seront obtenus par des moyens nucléaires, et cette proportion croîtra graduellement jusqu'à atteindre 50% à la fin du siècle.

224. Il convient de noter que les études de marché relatives à l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement qui ont commencé en 1971-1973 ont été terminées pour 14 pays, et que d'autres pays ont demandé que des études semblables soient faites à leur égard. Ces études ont été faites et pourront être faites dans l'avenir avec l'aide financière et technique fournie de façon multilatérale par l'Agence, la Banque internationale et d'autres organismes tels que la Banque interaméricaine de développement, et de façon bilatérale par les puissances nucléaires. Ma délégation est heureuse que l'Agence ait été en mesure de publier des rapports sur les études de marché relatives à l'énergie nucléaire, y compris un rapport sur l'Egypte qui a été publié à Vienne en septembre 1973. Ma délégation reconnaît et apprécie l'assistance et la contri-



bution qui ont été fournies en espèces ou en nature ou encore en experts par le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Inde, le Japon, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis pour que ces 14 études soient menées à bien. Ces études montrent les possibilités du marché de l'énergie nucléaire et donnent une évaluation du coût des investissements pour la période 1980-1990. Elles ont apporté à l'Agence des méthodes avancées d'analyse par ordinateur lui permettant d'évaluer le coût du développement à long terme de systèmes de production d'énergie électrique nationaux ou régionaux. De telles données pourront être utilisées dans les projets d'assistance technique et également dans les cas de planification de l'énergie nucléaire dans les pays intéressés.

225. Un autre domaine d'intérêt croissant, aussi bien dans le monde développé qu'en voie de développement, est celui de la prospection et de l'exploitation des matières premières nucléaires telles que l'uranium et le thorium, auxquelles l'Agence devrait accorder plus d'attention et consacrer davantage de fonds. A côté des efforts déployés par l'Agence et en coopération avec la Banque internationale et le PNUD, la télédétection des ressources terrestres par satellites est un moyen très prometteur d'étude des matières nucléaires. L'utilisation géologique des images de satellites en est encore au stade expérimental. Les observations par satellites doivent de toute façon être combinées avec des études par avions et au sol pour toute prospection concrète. Avec l'ERTS, l'EREP, SKYLAB et les autres futurs vols cosmiques, l'on suppose que la télédétection des ressources terrestres contribuera à la recherche et à l'exploration des matières nucléaires. De plus, le centre de télédétection qui est à l'étude au Comité de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pourrait jouer un rôle dans la distribution de l'information concernant la télédétection, pour le bénéfice des pays intéressés, des institutions spécialisées et de l'AIEA. En outre, les copies originales des images et des données ERTS que les Etats-Unis se sont engagés à fournir au centre de télédétection en projet pourraient contribuer à l'étude des matières nucléaires. Après avoir étudié la publication préparée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en 1973 et intitulée *Applications des techniques spatiales au développement*<sup>5</sup>, on doit noter que cette étude ne faisait aucune référence à l'application de la technologie de l'espace à l'exploration des matières nucléaires non plus qu'à la contribution de l'AIEA. Les activités de l'Agence dans ce domaine devraient également, dans l'avenir être coordonnées avec celles du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles lorsque ce fonds sera créé.

226. En ce qui concerne l'utilisation des explosions nucléaires pour la réalisation de projets de dévelop-

pement dans les pays en voie de développement — génie civil, mines, industrie du pétrole, creusement de canaux, étude des nappes phréatiques pour l'irrigation des zones arides, etc. — les efforts de l'Agence devraient être intensifiés. Après la réunion d'experts qui a eu lieu en novembre 1972, on est en droit d'espérer que la prochaine réunion d'experts, fin 1973, contribuera à l'établissement de procédures permettant de répondre aux demandes d'assistance présentées par les Etats membres en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

227. Traitant maintenant des responsabilités de l'Agence dans le domaine de la protection du milieu humain et marin, on relève avec intérêt les programmes de l'Agence dans ce domaine et en particulier les dispositions qui ont trait à la gestion sans danger des déchets nucléaires. Nous avons pris note des activités qui ont été approuvées par le Conseil de l'Agence et financées par des contributions spéciales fournies par certains pays développés.

228. Il est intéressant de suivre la coopération qui se développe entre l'Agence, d'une part, et le PNUE et l'UNESCO, d'autre part, dans l'étude et l'application de projets communs concernant les effets de l'énergie nucléaire sur le milieu. Des éléments importants nous sont apportés à cet égard par les conclusions du Comité qui a été chargé de définir les responsabilités de l'Agence à la lumière de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières. La définition de ces responsabilités irait de pair, nous l'espérons, avec les progrès réalisés par le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et le droit de la mer en ce qui concerne le milieu marin et la recherche scientifique.

229. Au cours des quelques dernières années, les activités de l'Agence, et, par voie de conséquence, ses fonds ont été orientés vers deux domaines principaux : les garanties et le Système international de documentation nucléaire (INIS). Sans minimiser les incidences précieuses de ces deux types d'activités pour divers pays, il faut néanmoins noter que leur importance n'est pas la même dans les pays en voie de développement, qui mettent davantage l'accent sur l'assistance technique, la production d'électricité, le dessalement de l'eau de mer, l'utilisation des explosions nucléaires à des fins pacifiques, et la prospection et l'exploitation des matières premières nucléaires.

230. En ce qui concerne l'assistance technique fournie par l'Agence, nous ne sommes pas très satisfaits de voir l'Agence se montrer moins réceptive aux demandes des Etats membres. Une façon de corriger cette situation serait de lancer une campagne en vue d'augmenter et de consolider le Fonds général afin de répondre à l'intérêt croissant des pays en voie de développement en matière d'assistance technique. Le rapport de l'Agence n'indique pas clairement si les

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.II.A.12.

pays développés ont donné satisfaction aux demandes d'assistance que leur a transmises l'Agence, et dans quelle mesure. La dévaluation du dollar a affecté la valeur réelle des estimations budgétaires. Cette situation devrait être étudiée par le Bureau consultatif inter-organisations ou par le Comité administratif de coordination afin d'éviter une nouvelle détérioration des services et des activités de l'Agence et des organismes des Nations Unies.

231. A cet égard, ma délégation prend note avec satisfaction de la déclaration faite par le Secrétaire général des Nations Unies devant la Cinquième Commission le 1<sup>er</sup> octobre 1973 et appelle sur elle l'attention du Directeur général de l'AIEA. Bien que la contribution volontaire de l'Égypte au Fonds général pour 1973 ait représenté plus du double de sa quote-part, le Gouvernement égyptien a décidé de maintenir sa contribution au Fonds pour 1974 au même niveau qu'en 1973, en dépit du lourd fardeau qu'impose au budget et au plan national de l'Égypte la continuation de l'occupation par Israël du territoire égyptien du Sinaï depuis juin 1967, au mépris de la souveraineté de l'Égypte sur son territoire et sur ses ressources naturelles.

232. Depuis 1968, l'AIEA a été l'organisme chargé de l'exécution de neuf projets financés par le PNUD et mis en œuvre dans plusieurs pays, qui ne sont pas tous en voie de développement, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, le Pakistan et la Roumanie. Nous espérons qu'un plus grand nombre de projets financés par le PNUD seront approuvés et mis en œuvre par l'Agence dans les pays en voie de développement.

233. Nous avons accueilli avec satisfaction la signature du Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco par la France, le 18 juillet 1973, et par la Chine, le 21 août 1973. Cet événement facilitera la tâche de l'Agence en ce qui concerne l'application des garanties.

234. La croissance des garanties a rendu plus utile le travail de standardisation des procédures et des opérations de garanties en matière de lutte contre la contamination radioactive due aux armes nucléaires ou aux installations nucléaires de tous genres, y compris les installations d'enrichissement de l'uranium.

235. Ma délégation appuie, comme elle l'a fait auparavant, l'augmentation du nombre des membres du Conseil des gouverneurs due à la représentation plus importante des pays en voie de développement au sein de l'Agence.

236. Compte tenu des observations que je viens de faire, ma délégation appuiera le projet de résolution présenté par le Danemark, le Japon et la Tchécoslovaquie.

237. M. ASSUMPÇÃO de ARAUJO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, pour commencer, remercier le Directeur général de l'AIEA M. Sigvard Eklund, de sa déclaration sur les activités de l'Agence depuis la dernière session de l'Assemblée générale. La décision unanime des membres de l'Agence de réélire M. Eklund au poste de directeur général est une marque de confiance dans sa compétence et entérine ses activités. M. Eklund et ses collègues ont droit à toute notre gratitude pour leurs efforts en vue de mettre à la disposition des pays en voie de développement les bienfaits de l'énergie atomique, et en vue, notamment, d'accroître le flot des ressources financières vers les programmes d'assistance technique de l'Agence.

238. En ce qui concerne les activités de l'Agence, ma délégation voudrait tout d'abord traiter des programmes d'assistance technique qui, sans aucun doute, présentent un intérêt vital pour les pays en voie de développement, c'est-à-dire pour la grande majorité des membres de l'Agence.

239. Un examen du budget de l'Agence met en évidence un fait incontestable : parmi les principales activités de l'Agence, ce sont les programmes d'assistance technique qui ont le plus souffert des récents réalignements monétaires et de l'inflation en matière de prix et de services qui sévit dans le monde entier. Les programmes d'assistance technique ont été, au cours des quelques dernières années, la seule activité de l'Agence à souffrir d'une diminution des crédits en termes réels alors que, pour d'autres activités auxquelles les pays en voie de développement ne s'intéressent que de façon marginale, les crédits ont été accrus de façon continue. Bien que, aux termes de son statut, l'objectif essentiel de l'Agence soit la dissémination des avantages de l'énergie nucléaire dans tous les pays, certaines grandes puissances semblent la considérer surtout comme un instrument d'exécution d'accords de garanties.

240. Comme on le sait, la somme totale affectée aux programmes d'assistance technique mis en œuvre par l'Agence en 1973 ne dépasse pas le chiffre de 6 800 000 dollars, alors qu'en 1972 et 1971, ces chiffres étaient de 6 200 000 dollars et 5 400 000 dollars respectivement.

241. Si l'on tient compte de l'inflation continue et des réajustements monétaires, on peut déclarer sans risque de se tromper qu'il n'y a pas eu, en fait, d'augmentation réelle des ressources d'assistance technique entre 1971 et 1972 et entre 1972 et 1973. D'autre part, on peut aussi déclarer avec certitude que les augmentations annuelles, en termes absolus, dans le budget de l'Agence — comme, par exemple, l'augmentation de 15 400 000 dollars en 1972 à 16 750 000 dollars en 1973 — ont été absorbées par les activités croissantes de l'Agence dans le domaine des garanties nucléaires, activités qui, d'ailleurs, continueront de s'accroître dans la mesure où le

nombre d'accords qui résultent de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continueront d'augmenter.

242. En dépit des mesures de fond que le Brésil a prises pour donner effet au Traité sur la non-prolifération, mon gouvernement continue de participer, grâce à sa contribution au budget ordinaire de l'Agence, au financement des accords de garanties découlant de ce traité. Mais, nous sommes de plus en plus préoccupés par une déformation, semble-t-il, du rôle de l'Agence; en effet le déséquilibre s'accroît entre les activités de garanties et les activités de coopération technique.

243. Il est évident que deux des principales activités de l'Agence, à savoir l'assistance technique et le contrôle se font concurrence étant donné les ressources budgétaires limitées dont elle dispose.

244. Cette situation ne peut que nous causer de l'inquiétude en ce qui concerne l'avenir de l'Agence elle-même. Il est indéniable que certaines puissances semblent attribuer bien plus d'importance aux garanties qu'à l'assistance technique, au sens large du terme, et, ce faisant, elles exagèrent l'importance du rôle que l'Agence peut exercer dans le domaine des accords de contrôle aux dépens de son rôle essentiel et primordial qui est justement la diffusion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

245. Comme par le passé, le Brésil continue d'appuyer les demandes faites par le Directeur général concernant les augmentations budgétaires qui, nous l'espérons, permettront d'intensifier les activités d'assistance technique. Nous nous félicitons, notamment, des efforts déployés par l'Agence conformément aux résolutions adoptées par la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires en vue d'obtenir de la part des institutions de financement internationales des conditions favorables au financement de centrales thermonucléaires dans les pays en voie de développement. Bien que les coûts de ces installations aient été stabilisés, nous croyons que l'accès aux utilisations de l'énergie nucléaire par les pays en voie de développement se trouverait grandement facilité si l'on pouvait dégager des techniques nouvelles qui permettraient, grâce à une coopération internationale, d'abaisser le coût de ces installations. L'Agence a certes un rôle important à jouer dans ce domaine.

246. Ma délégation a pris note avec satisfaction du fait que, conformément à la recommandation de la Conférence de Stockholm, l'Agence est en train d'intensifier ses activités dans le domaine de la pollution radioactive et dans celui de l'identification des agents de pollution. Au Brésil, nous sommes conscients de la nécessité de trouver un équilibre entre le développement industriel et les conséquences qu'il peut avoir sur la pollution de l'environnement. Nous ferons tous les efforts possibles pour donner la priorité

à la protection de l'environnement, grâce à tous les moyens dont nous disposons, tout en gardant la position que nous avons adoptée à la Conférence de Stockholm et à la dernière conférence générale de l'Agence qui a eu lieu à Mexico.

247. Afin de promouvoir l'amélioration des niveaux de vie, le Brésil cherche tous les moyens possibles d'augmenter la production d'énergie — hydraulique, thermique et nucléaire — compte tenu des problèmes relatifs à l'environnement que de telles activités pourraient susciter. A cet égard, nous prenons note avec satisfaction du rapport de l'Agence qui, au paragraphe 38, mentionne en particulier l'application de la technologie nucléaire à l'agriculture de notre pays et l'aide accordée au Gouvernement brésilien en ce qui concerne l'amélioration et la nutrition des plantes et une meilleure utilisation des engrais et la lutte contre les insectes nuisibles et les maladies. Des activités de recherche et de formation dans ce sens sont actuellement entreprises au Centre des applications agronomiques de l'énergie nucléaire de l'école d'agriculture Luiz de Queiroz de Piracicaba, dans l'Etat de Sao Paulo.

248. Pour terminer, je voudrais redire la confiance du Gouvernement brésilien dans les buts et les objectifs élevés de l'AIEA. Nous espérons que les objectifs de l'Agence seront réalisés d'une façon progressive et harmonieuse, sur la base d'un consensus qui réunirait les pays développés et les pays en voie de développement à l'égard des tâches immédiates qu'il faut entreprendre. En dépit des graves difficultés auxquelles elle s'est heurtée au cours de ces dernières années, l'Agence a rendu, et continuera de rendre, des services importants aux Etats membres, notamment dans le domaine de l'assistance technique.

249. La délégation brésilienne espère que la coopération mutuelle permettra, maintenant et dans l'avenir, aux activités de l'Agence de s'étendre de façon à lui permettre de s'acquitter de ses principales obligations envers ses membres.

250. De ce qui précède il ressort clairement que ma délégation ne s'opposera pas à l'adoption du projet de résolution A/L.703. Mais il ressort également de ce qui précède que nous avons des réserves quant au libellé du paragraphe 3 du dispositif qui, à notre avis, ne décrit pas avec assez d'exactitude la situation actuelle dans le domaine des activités d'assistance technique entreprises par l'Agence.

251. Quant au paragraphe 5 du dispositif, ma délégation aurait préféré que l'on emploie des termes plus modérés, compte tenu, en particulier, des déséquilibres accrus qui existent dans le budget de l'Agence entre les crédits consacrés aux garanties et ceux consacrés à l'assistance technique.

252. M. PLAJA (Italie) : Le rapport annuel que l'AIEA a présenté à l'Assemblée générale offre un



tableau complet et une évaluation approfondie des activités de l'Agence pendant la dernière année. Ma délégation en a pris note avec beaucoup d'intérêt.

253. Puis-je donc tout d'abord, au nom de la délégation italienne, adresser mes félicitations à l'Agence et à son directeur général pour les résultats dont ce rapport fait état et exprimer la satisfaction de mon gouvernement pour la récente confirmation de M. Sigvard Eklund au poste de directeur général, ce qui est la meilleure garantie que l'activité de l'Agence se développera de la façon la plus efficace et avec les meilleurs résultats.

254. Mon gouvernement est conscient des nouvelles responsabilités découlant du fait que l'Italie a été choisie pour faire partie du Conseil des gouverneurs, comme l'un des membres les plus avancés dans le domaine de la technologie de l'énergie atomique, et cela d'autant plus qu'il se rend compte, dans ce cadre, de l'importance que revêt la politique de coopération avec les pays en voie de développement. Une collaboration plus étroite et étendue entre les Etats les plus avancés et ceux qui viennent de s'engager dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, constitue en effet une des finalités les plus importantes de l'Agence et représente, en outre, à notre avis, une obligation établie par les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A ce sujet, je suis heureux de pouvoir confirmer que le Comité national italien pour l'énergie nucléaire a augmenté de 10% environ les bourses mises à la disposition d'experts provenant des pays en voie de développement.

255. Je n'entrerai pas dans le détail des différentes activités dans lesquelles l'Agence s'est engagée au cours de cette dernière année, d'autant plus que la délégation italienne a déjà eu l'occasion de les commenter au cours de la dix-septième Conférence générale de l'Agence. Je me bornerai à quelques considérations liminaires et, comme pays européen non doté d'armes nucléaires, je voudrais, en premier lieu, rappeler la signature de l'accord de vérification entre l'AIEA et l'EURATOM, qui a eu lieu récemment à Bruxelles et dont la procédure de ratification a déjà été entamée par les gouvernements de la Communauté européenne.

256. En ce qui concerne les autres activités de l'Agence, je voudrais faire les remarques suivantes : premièrement, mon gouvernement considère que les initiatives entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement ont une grande importance. Nous estimons que, par le développement de techniques adéquates, il nous sera possible de faire que l'emploi de l'énergie nucléaire, tout en contribuant au développement économique du monde, ne mette pas en danger l'équilibre écologique et la nature elle-même. En effet, l'industrie nucléaire a évolué de telle façon que la sécurité et l'environnement peuvent être pleinement sauvegardés.

257. Deuxièmement, nous suivons aussi avec beaucoup d'attention les études de l'Agence portant sur l'évolution des techniques pour le contrôle des matières nucléaires. Il s'agit d'un secteur essentiel auquel il faudra que l'Agence continue à consacrer ses efforts. Les difficultés, à cet égard, dérivent de la nécessité de tenir compte de deux principales exigences différentes : assurer, d'une part, le maximum d'efficacité aux mesures de protection et envisager, d'autre part, l'utilisation de méthodes qui limitent les inconvénients que les contrôles de l'Agence pourraient causer aux différents pays.

258. Troisièmement, nous nous félicitons, enfin, du rôle très important joué en 1972 par l'Agence dans le domaine de l'assistance technique.

259. La coopération que l'Agence a assurée aux pays en voie de développement dans des secteurs très importants tels que l'agriculture et la médecine mérite une mention toute particulière. Il en est de même pour l'étude sur les possibilités d'utilisation d'installations nucléaires pour la production d'énergie électrique. A cet égard, nous avons remarqué avec satisfaction que l'Agence a encore développé ses activités de coopération technique avec le PNUD.

260. Mais il est évident que l'assistance technique ne peut pas être continuée par l'Agence sans que soit garanti un financement adéquat et efficace. A ce propos, ma délégation considère que l'on devrait envisager la possibilité d'inclure ces dépenses dans le budget ordinaire de l'Agence pour assurer un programme dynamique et équilibré de coopération technique et de promotion de l'aide au développement.

261. En passant en revue toutes les initiatives prises et les tâches accomplies par l'Agence, dans la période considérée, on ne peut donc que se féliciter de l'effort constant et sérieux dont elle a donné la preuve et pour le progrès obtenu dans l'exécution des obligations prévues par son statut. Par conséquent, j'ai l'honneur d'exprimer l'appui de mon gouvernement au projet de résolution portant approbation du rapport présenté par le Directeur général de l'Agence.

262. M. MAHMOOD (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : En cet âge nucléaire, qui nous ouvre des possibilités de progrès accéléré et d'annihilation rapide tout à la fois, le monde apprécie d'une façon de plus en plus vive le rôle très utile que l'AIEA joue dans l'étude des bienfaits de l'énergie atomique, particulièrement pour les pays en voie de développement, ainsi que dans le développement de garanties efficaces contre les dangers nucléaires.

263. Ma délégation voudrait se joindre aux autres délégations qui ont félicité l'AIEA pour ses réalisations, et elle exprime sa gratitude au Directeur général de l'Agence, M. Eklund, qui a complété les renseignements que le rapport de l'Agence a fournis à cette assemblée. Nous lui offrons également nos féli-

citations les plus sincères pour sa réélection récente et bien méritée.

264. Nous notons tout particulièrement les efforts de l'Agence pour arriver à des accords de garanties, pour étendre ses activités de coopération technique et pour étudier les besoins présents et futurs des pays en voie de développement en matière d'énergie nucléaire. Nous sommes heureux de voir que quelque 40 Etats parties au Traité sur la non-prolifération ont conclu des accords de garanties, le dernier étant l'Accord trilatéral entre l'Agence, l'EURATOM et les Etats non dotés d'armes nucléaires membres de cette organisation.

265. Le Pakistan appuie les garanties de l'AIEA et a mis tous ses réacteurs nucléaires sous la garantie de l'Agence. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'être déçus de constater que certains réacteurs dans certains pays sont encore tenus à l'écart du système de garantie de l'Agence. Nous serions extrêmement heureux si le prochain rapport de l'AIEA nous fournissait une analyse qualitative du statut de garantie des accords de transferts bilatéraux concernant tous les pays non parties au Traité sur la non-prolifération, en insistant sur le statut des procédures de garanties qui sont loin d'être conformes aux procédures de poursuites stipulées dans le document INF/CIRC.66/A publié par l'Agence.

266. Si les bienfaits de l'énergie nucléaires ne doivent pas être limités à certains pays privilégiés, si les pays en voie de développement doivent comme de juste également en bénéficier, il est indispensable que l'assistance technique appropriée leur soit fournie. Bien qu'il y ait eu une augmentation significative des contributions volontaires au Fonds général à la disposition de l'Agence, l'assistance réellement fournie aux pays en voie de développement reste à un niveau extrêmement bas. Le revenu a été réduit par l'augmentation de 25% du coût du matériel, ainsi que par les fluctuations des cours des devises. Ceci rend nécessaires des efforts plus grands pour appuyer les programmes d'assistance technique dans les pays en voie de développement.

267. Nous estimons que le remplacement des services d'experts par du matériel spécialisé pourrait produire des économies qui pourraient être utilisées pour la fourniture de matériel spécialisé aux pays en voie de développement qui en ont besoin.

268. L'énergie nucléaire est une source relativement bon marché d'énergie électrique, et son emploi dans le domaine du dessalement de l'eau, a intéressé un grand nombre de pays qui veulent installer des réacteurs à barres de petites et moyennes tailles. Malheureusement, le manque de ressources financières les

empêche de le faire. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour renouveler l'appel lancé par le Pakistan à des conférences antérieures de l'AIEA pour assurer les ressources financières nécessaires à des taux d'intérêt peu élevés aux pays en voie de développement intéressés. Nous espérons que les institutions internationales de financement et les Etats membres riches de l'Agence répondront favorablement à cet appel.

269. Nous sommes en faveur de la collaboration entre l'Agence et le PNUD dans l'exécution de projets pour la prospection et l'exploitation de l'uranium et les programmes de recherche dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie. Nous voudrions cependant indiquer que la répartition de contrats de recherche parmi les différents pays n'a pas été équitable. Certains pays ont profité plus que d'autres. Nous espérons que ce déséquilibre sera bientôt corrigé.

270. Le Pakistan est en mesure d'exécuter des contrats de recherche dans le domaine des applications médicales et de la biologie des radiations. Tout en intensifiant nos efforts pour augmenter l'utilisation bénéfique de l'énergie atomique, nous voudrions également nous occuper des questions de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement. La prévention des dangers pour la santé et de la pollution de l'eau de mer par l'immersion des déchets radioactifs sont des domaines qui exigent des recherches accrues. Nous appuyons les recommandations portant sur ces domaines telles qu'elles sont contenues dans le rapport de l'Agence.

271. L'intérêt mondial et l'inquiétude dans le domaine de l'énergie nucléaire demandent une plus grande participation de la communauté mondiale aux activités de l'Agence. L'accroissement récent du nombre de membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence, qui a été porté de 25 à 34 membres, aidera, dans une certaine mesure, à donner satisfaction à ces besoins, le Conseil devenant ainsi plus représentatif.

272. En conclusion, je voudrais dire que le projet de résolution A/L.703 bénéficiera de l'appui de ma délégation. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité.

273. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision au sujet du projet de résolution A/L.703. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3056 (XXVIII)].*

*La séance est levée à 19 h 5.*